

**Rapport de
durabilité**

Ville de Carouge

**Stratégie et bilan de
durabilité**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Genève, le 21 décembre 2006

Rapport réalisé par equiterre et le groupe de travail municipal "Durabilité et Agenda 21".

Remerciements à tous les services de la Ville de Carouge qui ont aimablement participé à l'élaboration de ce rapport en fournissant données et informations.

Par souci de concision, les expressions désignant des personnes, des fonctions ou des professions ne sont pas féminisées. Mais il va de soi que ces tournures s'appliquent aux deux sexes.



Contact :
Natacha Litzistorf, directrice
Gaëlle Haeny, chargée de projet
equiterre, rue des Asters 22, 1202 Genève
T. 022/329 99 29
F. 022/320 39 77
litzistorf@equiterre.ch
haeny@equiterre.ch

Table des matières

Introduction.....	5
Qu'est-ce que le développement durable ?	5
A quoi sert un Agenda 21 local ?.....	5
I. Stratégie de durabilité.....	6
1. Préambule.....	6
2. Définition d'une stratégie	6
3. Structure organisationnelle.....	7
4. Intégration des acteurs.....	9
5. Formalisation de la politique de durabilité	10
6. Evaluation	11
7. Concept de communication	11
8. Domaines d'action prioritaires.....	12
9. Participation	15
10. Calendrier	16
11. Organigramme.....	16
II. Bilan de durabilité	17
1. Préambule.....	18
1.1. Objectifs du bilan	18
1.2. Structure du bilan	18
1.3. Sélection des indicateurs	18
1.4. Sélection des projets municipaux exemplaires en termes de durabilité.....	19
2. Liste des indicateurs, évolution des valeurs et appréciation.....	21
2.1. Santé / Bien-être psychique	22
2.2. Revenus	24
2.3. Sécurité.....	26
2.4. Chômage.....	28
2.5. Pauvreté.....	30
2.6. Aide au développement.....	31
2.7. Egalité	32
2.8. Culture et loisirs.....	34
2.9. Formation	36
2.10. Dette publique	38
2.11. Investissements	39
2.12. Innovation et technologie.....	40

2.13. Biodiversité.....	41
2.14. Surfaces bâties.....	42
2.15. Transport de marchandises	43
2.16. Transports de personnes	45
2.17. Consommation d'énergie	47
2.18. Consommation de matières	49
Annexe 1 : Liste des abréviations	51
Pour en savoir plus.....	52

Introduction

Qu'est-ce que le développement durable ?

Nos modes de vie actuels ne sont pas viables. Dès lors, comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre de la planète ? Comment répartir équitablement les ressources, aujourd'hui et demain ?

Le développement durable veut apporter des réponses concrètes à ces questions.

Définition

" Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ".¹

Le développement durable vise :

- une solidarité sociale
- une économie efficiente
- un environnement préservé

Le développement durable n'est pas facultatif : un cadre légal existe

- La Constitution fédérale y fait référence notamment dans ses articles 2² et 73³.
- Au niveau cantonal, Genève est le seul canton à s'être doté d'une Loi d'action publique en vue d'un développement durable – Agenda 21 (A 2 60)⁴.

Le rôle des communes

Par la diversité de leurs tâches et leur proximité avec les citoyens, les communes ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre du développement durable. Pour ce faire, elles sont appelées à mettre en place un Agenda 21 local⁵.

A quoi sert un Agenda 21 local ?

Un Agenda 21 local est une série d'actions, construite et négociée avec les acteurs de la collectivité locale, qui vise à inscrire le développement de la collectivité sur le chemin de la durabilité. Il implique une approche des problèmes et une mise sur pied d'actions qui prennent en compte les dimensions économique, sociale et environnementale.

¹ Définition de référence du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) de 1987 sous le titre "Notre avenir commun" ou "Rapport Brundtland".

² Elle [la Confédération] favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays".

³ "La Confédération et les cantons oeuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain", Art. 73, section 4 "Environnement et Aménagement du territoire".

⁴ Il est notamment spécifié que "le canton soutient et encourage la mise sur pied par les communes de programmes spécifiques en vue d'un développement durable dans leur domaine de compétence", Art. 7. Les objectifs de cette loi sont revus et actualisés par le Grand Conseil tous les 4 ans.

⁵ L'Agenda 21 de Rio ainsi que la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral insistent sur l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre du développement durable.

I. Stratégie de durabilité

1. Préambule

La construction de la stratégie s'appuie sur :

- Le bilan et l'inventaire réalisés (partie II de ce rapport)
- Les discussions au sein du groupe de travail "Durabilité et Agenda 21"

La stratégie a pour but d'orienter la politique de durabilité de la Ville de Carouge ces prochaines années. C'est-à-dire qu'elle pose les fondements essentiels (structure organisationnelle, intégration et rôle des acteurs, formalisation, évaluation et concept de communication) et définit les domaines d'action à explorer.

2. Définition d'une stratégie

*La **stratégie** - du grec "stratos" qui signifie "armée" et "ageîn" qui signifie "conduire" - est : l'art de coordonner l'action de l'ensemble des forces - politiques, économiques, financières, morales,... - pour conduire et gérer*

"La stratégie consiste à déterminer les **objectifs** et les **but**s fondamentaux à long terme d'une organisation puis à choisir les **modes d'action** et d'allocation des ressources qui permettront d'atteindre ces buts et objectifs"⁶.

2.1. But

Inscrire les politiques, programmes et projets de la Ville de Carouge sur la voie de la durabilité i.e. en intégrant les principes et les objectifs de durabilité tels que communément admis en Suisse⁷.

2.2. Objectifs généraux

- Mettre en place les procédures propres à garantir la pérennisation du processus de durabilité
- Etablir des priorités d'action

⁶ "Stratégie et structure" (1972), Ed. Organisation d'Alfred Dupont Chandler. Il occupe la chaire Isidor Strauss en "Business History" de la Harvard Business School depuis 1971.

⁷ Cadre de référence : "Stratégie 2002 du Conseil fédéral pour le développement durable", "Monitoring du développement durable MONET : Rapport final, méthodes et résultats", notamment les postulats.

2.3. Modes d’actions

Procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une structure organisationnelle de la Ville de Carouge adaptée à la gestion de la politique de durabilité
	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le rôle des acteurs (élus de l’exécutif et du législatif, membres de l’administration, population, autres acteurs comme les entreprises, les organisations non gouvernementales, etc.) et intégrer ces derniers au processus de durabilité • Formaliser la politique de durabilité de la commune • Définir une méthode d’évaluation de la stratégie de durabilité • Elaborer un concept de communication
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des domaines d’action prioritaires déclinés en projets de court, moyen et long termes

3. Structure organisationnelle

Pour mener à bien une politique de durabilité dans la commune, il convient de définir une structure organisationnelle adaptée. Il est préférable de ne pas alourdir ou complexifier le dispositif.

Il est important que les rôles et responsabilités soient attachés à des fonctions et non à des personnes.

3.1. Coordinateur/trice de l’Agenda 21

Comme dans de nombreuses collectivités locales (cantons ou communes), la Commune a entamé les démarches pour la création d’un poste de coordinateur/trice de l’Agenda 21. Le pourcentage du poste qui a été voté par le Conseil municipal (CM) s’élève à 50%.

Ancrage dans l’organigramme et lien fonctionnel

Le/la "coordinateur/trice de l’Agenda 21" :

- Est directement rattaché/e au Secrétariat général. Dans ce sens, il/elle a accès à tous les services et projets municipaux. Il/elle est également légitimé/e à inviter le groupe de travail "Agenda 21"
- Doit avoir un lien direct avec le conseil administratif et le cas échéant avec le CM, selon des modalités à définir
- participe aux séances des chefs de services

Cahier des charges - mission

- Assurer la gestion de la stratégie durabilité
- Piloter et animer le groupe de travail "Agenda 21"
- Organiser et gérer la priorité des actions à mener
- Piloter et collaborer à la formulation, la mise en œuvre et l’évaluation des actions à mener
- Suivre à l’aide du groupe de travail "Agenda 21" les indicateurs définis dans le bilan
- Proposer et développer à l’aide du groupe de travail "Agenda 21" des outils appropriés (ex ante, in itinere, ex post)
- Construire avec le groupe de travail "Agenda 21" les termes de références et mener l’évaluation de la stratégie en milieu et fin de législature

- Collaborer au développement du concept de communication liée à la stratégie de durabilité à l'interne comme à l'externe en collaboration avec le service des affaires culturelles et de la communication
- Mettre sur pied de la formation continue adaptée pour l'administration communale en collaboration avec le service des ressources humaines
- Piloter un/des processus participatif/s dans le cadre d'actions (mais tout d'abord en évaluer la pertinence : est-ce le bon objet, le bon public-cible et le bon moment ?)
- Se tenir informés des évolutions des autres démarches durabilité (niveau cantonal, suisse et international) et valoriser l'exemple carougeois dans le cadre des réseaux existants
- Assurer une bonne collaboration avec les autres communes menant des démarches de durabilité, mais également avec le canton et l'Office du développement territorial

Prochaine tâche

- Préciser les prochains pas (organisation et méthodes de travail, future composition du groupe, etc.) avec le groupe "Agenda 21" (composition actuelle)
- Développement de propositions d'actions et de la partie participative de l'Agenda 21

3.2. Groupe de travail "Agenda 21"

Composition

- Poursuite avec les membres du groupe de travail "Durabilité et Agenda 21" formé pour la première phase de la politique de durabilité
 - Pérennisation opportune car les membres du groupe sont déjà au cœur du sujet et travaillent depuis une année ensemble sur ce dossier ; ils se sont appropriés le concept et peuvent être maintenant relais et moteur
- L'implication du secrétaire général est souhaitée
- Eventuellement compléter avec d'autres personnes représentant d'autres services. Il est recommandé que le service des affaires culturelles et de la communication fasse partie du groupe de travail

Conseil : ne pas inclure trop de membres car il s'agit ici de garder un groupe de travail opérationnel. Il n'est pas nécessaire que tous les services y soient représentés : tous n'ont pas besoin d'être sollicités de la même manière au même moment. Par contre, tous les services devront être informés du travail du groupe en temps opportuns.

Les services sollicités auront la responsabilité de décider eux-mêmes du/de la collaborateur/trice qui participera au groupe de travail. Il faudra leur spécifier qu'il n'est pas nécessaire que la personne soit le/la chef/fe du service mais, qu'au contraire, il est souhaitable d'avoir une certaine transversalité parmi les membres du groupe.

Cahier des charges – mission

Ce groupe sera présidé par le/la coordinateur/trice de l'Agenda 21. Pour mener son travail à bien, il se réunira au moins une fois par mois.

- Accompagner le/la coordinateur/trice de l'Agenda 21 dans sa mission– être les répondants de leur service
- Etre des acteurs relais, moteurs et facilitateurs dans leurs services respectifs
- Collaborer à la réalisation des actions
- Suivre et mettre à jour les indicateurs définis dans le bilan
- Aider à construire les termes de référence et mener l'évaluation de la stratégie en milieu et fin de législature

Conseil : Faire en sorte que ce groupe représente une véritable force de travail pour le/la coordinateur/trice en lui dégageant formellement du temps pour mener à bien ses tâches.

Prochaine tâche

- Préciser les prochains pas (organisation et méthodes de travail, future composition du groupe, affinement des domaines d'actions prioritaires, etc.) avec le/la coordinateur/trice de l'Agenda 21 (composition actuelle). 2-3 séances de travail

4. Intégration des acteurs

4.1. Rôle du CA

Il paraît essentiel que l'ensemble du CA soutienne la politique de durabilité de la commune (voir le chapitre "Formalisation de la politique de durabilité").

Mission

- Piloter la stratégie de durabilité

Prochaine tâche

- Prendre connaissance, discuter et valider le Rapport final durabilité (stratégie de durabilité et bilan – dont indicateurs & inventaire des projets exemplaires en termes de durabilité -) avant le passage au CM

4.2. Rôle du CM

Il est indispensable d'intégrer rapidement les membres du CM à la politique de durabilité. De nombreuses collectivités ont fait le choix de créer des commissions "Durabilité". A Carouge, cela reviendrait à mettre sur pied une quinzième commission. Cette solution ne paraît pas idéale car elle viendrait surcharger le travail des membres du CM. Le travail effectué dans le cadre de l'Agenda 21 pourrait être présenté en début et milieu de législature en séance plénière. Par la suite, le CM pourrait prendre une part active dans la définition des domaines d'action prioritaires à travers des commissions, des représentations ou autre délégations.

A plus court terme, le CM étant un acteur municipal important de l'Agenda 21, il est souhaitable qu'un bagage de connaissances communes (langage commun) sur le développement durable soit partagé entre le CA, l'administration et le CM. Une formation des membres du CM sur le développement durable est donc indiquée.

Mission

- Définir et valider les grandes lignes de l'Agenda 21

Prochaines tâches

- Prendre connaissance et discuter du Rapport final durabilité (stratégie de durabilité et bilan)
- Greffer dans le calendrier des séances d'états de situation périodiques du dossier "Agenda 21"
- Prendre part à une formation sur le développement durable et l'Agenda 21

4.3. Rôle de l'administration

"Les politiques passent, l'administration reste". Il est important d'impliquer les membres de l'administration, au-delà du groupe de travail "Agenda 21". Tous, en effet, seront amenés à collaborer dans le cadre de l'Agenda 21, pour la mise sur pied d'actions ou pour la mise à jour des indicateurs ; et ce, d'autant plus qu'un des domaines d'actions prioritaires est "Gestion efficiente de l'administration"⁸.

Une des difficultés majeures rencontrées au sein des processus d'Agenda 21 locaux est l'insuffisance d'implication et de réponses des services administratifs. Le défi est de faire en sorte que les services s'investissent dans les domaines de l'Agenda 21 où ils sont concernés. Il faut, dans un premier temps, aller au devant d'une possible réticence de l'administration à la nouveauté et de la peur d'une augmentation de leur charge de travail. Il est important, en outre, de faire comprendre que le développement durable n'est pas une couche de plus appliquée sur ce que l'on fait déjà, mais consiste à faire les choses autrement. Il est, pour ainsi dire, un état d'esprit. Chaque professionnel devrait l'incorporer dans son quotidien. Cela suppose que chacun ait bien compris les tenants et aboutissants de cette notion. Dans ce contexte, une bonne information et formation sur la notion de développement durable, ainsi que sur la stratégie de durabilité, sont indispensables à tous les échelons. Il n'est par contre pas essentiel que chacun ait la même formation au même moment.

Mission

- Dégager ponctuellement des disponibilités pour l'Agenda 21
- Rester informés du travail effectué dans le cadre de l'Agenda 21

Prochaines tâches

- Participer à une formation et présentation de la stratégie de durabilité
- Suivre de la formation continue ciblée, au besoin

4.4. Rôle de la population et d'autres acteurs de la société civile

Leur rôle et leur participation seront à définir, en fonction des domaines d'action prioritaires⁹.

5. Formalisation de la politique de durabilité

La question posée ici est celle des moyens à se donner pour garantir l'ancrage formel de la politique de durabilité dans la commune.

5.1. Validation du présent Rapport final de durabilité

Le CA, puis le CM, prend connaissance et discute le Rapport final (stratégie de durabilité et bilan).

⁸ Ce domaine vise une gestion exemplaire en termes de durabilité, plus efficace à moindre coût grâce à l'introduction des principes du développement durable dans les activités et façons de faire de l'administration. Voir le chapitre8 "Domaines d'action prioritaires" de la stratégie de durabilité.

⁹ Voir le chapitre 9 "Participation" de la stratégie de durabilité.

5.2. Inscription de la durabilité dans le programme de législature

Une première opportunité serait d'intégrer la stratégie de durabilité dans le programme de législature. Le principe figure déjà en tant que tel dans le programme précédent, mais l'idée serait ici d'être encore plus précis et de reprendre les éléments de la stratégie dans le détail (structure organisationnelle et domaines d'action prioritaires).

6. Evaluation

La stratégie sera amenée à évoluer dans le temps, mais devrait idéalement être pertinente et stable pendant une législature, raison pour laquelle il s'agit d'envisager rapidement les termes de référence pour une évaluation de cette stratégie tous les 2 ans afin de garantir le processus d'amélioration continue.

Il est entendu que ce type d'évaluation n'a pas la prétention à l'exhaustivité et à la profondeur d'analyse qui siérait dans un contexte idéal. Ainsi pour procéder à cet état de la situation et à cette évaluation, les différentes dimensions ci-dessous seront considérées.

En combinant avec les résultats de la mise à jour des indicateurs définis dans le bilan, il sera possible de définir des mesures d'amélioration et de mettre sur pied de nouvelles actions.

Pertinence	Adéquation des objectifs de l'activité évaluée aux besoins et enjeux de son contexte, ainsi qu'aux attentes de ses principaux partenaires et destinataires
Cohérence	Adéquation des procédures, ressources et moyens aux objectifs (et inversement)
Efficacité	Adéquation des réalisations aux objectifs
Efficienc	Adéquation des réalisations aux procédures et ressources
Impacts	Mise en perspective des effets de l'activité évaluée et de ses résultats par rapport aux objectifs et aux enjeux de l'environnement

7. Concept de communication

La planification de la communication fait partie intégrante de l'Agenda 21. En effet, le développement durable exige un changement d'attitudes et de comportements, réalisables grâce à une bonne information.

Il n'est toutefois pas évident de communiquer sur le développement durable car la notion de durabilité est difficile à cerner, abstraite et ses implications concrètes sont fonction du contexte. Il n'est pas étonnant de constater qu'un des problèmes rencontrés le plus fréquemment dans un processus d'Agenda 21 local est le manque de visibilité. Pour ces raisons, il est important de consacrer suffisamment de ressources humaines et financières à cette tâche, aussi bien à l'interne, qu'à l'externe.

A l'externe, sur le court terme, il s'agit de communiquer sur des actions car elles sont plus concrètes et représentent donc une bonne entrée en matière de développement durable. Il est possible par exemple de montrer ce que Carouge fait déjà en termes de développement durable dans une optique "il fait bon vivre à Carouge". A long terme, il convient d'axer la communication sur la sensibilisation et le changement de comportement.

8. Domaines d'action prioritaires

Les principes fondamentaux pour choisir les priorités :

- **Cohérence** : il s'agit de s'intégrer, autant que faire se peut, dans les principes et objectifs de durabilité communément admis en Suisse aux différents niveaux institutionnels (Confédération, canton de Genève)
- **Efficience** : (pure) il s'agit dans ce cas d'atteindre un objectif donné à un coût minimal, soit de maximiser ce même objectif pour un coût donné. Toutefois si le coût est une donnée critique, il peut s'avérer nécessaire de modifier l'objectif pour l'adapter aux ressources disponibles (efficience mixte). Un troisième type d'efficience consisterait à chercher le rapport qui existe entre ce couple fins-moyens ou objectifs-ressources et le système politique¹⁰
- **Contextualisation** : il s'agit de s'adapter au contexte de Carouge (forces, faiblesses, potentiels, défis...)
- **Echelonement** : pour entretenir la motivation, il s'agit d'élaborer des actions de court, moyen et long termes
- **Transversalité** : il s'agit de concevoir des domaines d'actions prioritaires qui impliquent divers services de l'administration

Ces domaines d'actions prioritaires sont proposés notamment à partir du travail effectué dans le bilan et des discussions avec le groupe de travail. Ils consistent en un mélange de thèmes dans lesquels la Commune se distingue positivement en termes de durabilité étant déjà active, et d'autres thèmes dans lesquels elle devrait s'améliorer (selon le bilan). Pour chaque domaine, des ébauches d'actions sont proposées.

La participation n'apparaît pas dans la liste ci-dessous car, si elle est un moyen privilégié et vivement encouragé pour mettre en place certaines actions, elle ne doit pas être une fin en soi. Pour chaque domaine d'action prioritaire, il s'agira de définir s'il y a lieu ou pas de faire participer la population ou d'autres acteurs¹¹.

Domaines d'action proposés	Actions envisageables
1. Gestion efficiente de l'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un outil d'évaluation de projets • Mesures pour renforcer l'égalité hommes-femmes et la qualité de vie au travail • Mesures pour réduire la dette
2. Plate-forme pour les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à mettre sur pied des systèmes de gestion environnementale (SME) • Incitation à la création de plan de mobilité • Incitation à exploiter les possibilités ferroviaires pour le transport de marchandises • Incitation à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes • Incitation à adopter une gestion des déchets avantageuse pour tous

¹⁰ URIO Paolo, "le rôle de l'administration publique", collection LEP Université, Lausanne, 1984.

¹¹ Voir le chapitre9 "Participation" de la stratégie de durabilité.

Domaines d'action proposés (suite)	Actions envisageables (suite)
3. Energie & mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le programme Cité de l'énergie • Synergies avec des projets existants • Développement d'actions complémentaires
4. Paupérisation & logement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de systèmes d'échange locaux • Lancement d'une réflexion de long terme sur ce thème

8.1. Gestion efficace de l'administration communale

Ce domaine se concentre sur le fonctionnement intrinsèque de l'administration. Il vise une gestion exemplaire en termes de durabilité, plus efficace à moindre coût, grâce à l'introduction des principes du développement durable dans les activités et façons de faire de l'administration. Il ne s'agit nullement ici de mettre en place un type d'audit qui veut réduire le personnel tout en augmentant sa charge de travail, mais bien d'introduire le développement durable dans les fonctionnements administratifs, ce qui aura pour conséquence d'obtenir une gestion plus efficace.

Le groupe de travail s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'opportunité de créer un **outil** pour mieux intégrer la durabilité dans les activités de l'administration communale. Les discussions ont essentiellement tourné autour d'un instrument venant assez en amont de la formulation d'un projet ou d'une politique. C'est principalement sur la mise en place de ce type d'outil qu'il faudra se focaliser (quels seront les projets sur lesquels l'outil sera appliqué ?, quelle pondération des indicateurs de l'outil etc. ?) ; l'idée évoquée étant de partir d'un outil existant léger comme la boussole de Berne qui fait ses preuves.

Ce besoin d'outil s'est notamment ressenti dans les entretiens menés auprès des membres de l'administration¹². C'est dans une perspective d'uniformisation et d'amélioration des procédures que des outils sont souhaités.

Un principe a également retenu plus particulièrement l'attention du groupe. Il s'agit de celui d'**égalité hommes-femmes** et de la question du genre. Il serait particulièrement innovant et distinctif d'en faire un point fort de la stratégie de durabilité car ce thème est l'un des moins abordés en Suisse dans les démarches d'Agenda 21. Ce point s'ancrerait dans l'axe "qualité de vie au travail" mené par le service des ressources humaines.

Un autre point mentionné par le groupe de travail est celui de la **réduction de la dette** en cours, au service des finances et de l'économie.

8.2. Plate-forme pour les entreprises

Parmi les communes genevoises, après la Ville de Genève, Carouge compte le plus grand nombre d'établissements sur son territoire avec 1629 unités¹³.

¹² Au premier semestre 2006, des représentants des services (Affaires sociales, Communication, culture et tourisme, Finances et économie, Sécurité publique et population, Ressources humaines, Immobilier, Maintenance, voirie, environnement) ont été rencontrés dans le but de comprendre comment les activités / projets étaient mis en place. La question sous-jacente était la suivante : lorsqu'ils exercent leurs activités ou mettent en place des projets, les services administratifs de Carouge répondent-ils aux principes du développement durable – garants de leur pertinence et efficacité ? Il s'est avéré que chaque service avait sa manière de faire, sans véritable méthodologie, ni constance.

La commune fait déjà beaucoup de choses avec les nombreuses entreprises sises sur son territoire et est sur le point de développer d'autres projets avec elles. De plus, le bilan a mis en évidence d'autres potentiels à exploiter. L'idée serait de relier l'ensemble des activités souhaitées avec ce public-cible afin de montrer la cohérence de l'ensemble.

Il s'agirait de créer une vraie plate-forme d'échange avec une "sorte de guichet universel" pour les entreprises.

Les points forts de la plate-forme :

- Inciter à développer des **systèmes de gestion environnementale (SME)** – appliquer le classeur des entreprises durables¹⁴ – collaboration possible avec le canton
- Inciter à la création de **plan de mobilité d'entreprises**
- Travailler sur la problématique du **transport de marchandises** : de la route au rail...
- Inciter à **l'insertion professionnelle de jeunes** (apprentissage, stages, etc.)
- Inciter les entreprises à adopter une **gestion des déchets** avantageuse pour tous

La valeur ajoutée pour les entreprises et la commune qui décident de travailler ensemble est principalement d'imaginer des nouveaux modes de partenariats innovants qui contrastent avec les modes qui prévalent actuellement. Une nouvelle dynamique peut naître avec recherche de solutions aux problèmes existants qui se déclinent selon des actions "gagnantes-gagnantes" pour les deux types d'acteurs.

8.3. Energie & mobilité

Les enjeux de durabilité tournent assurément autour des problématiques de l'énergie et de la mobilité. Le contexte international du secteur de l'énergie est préoccupant : fluctuation rapide des conditions, demande mondiale sans cesse croissante, flambée des prix, difficultés d'approvisionnement... Autant de facteurs qui montrent la raréfaction des matières premières et prouvent l'absolue nécessité d'agir à tous les niveaux. Pour diminuer la dépendance au niveau de l'approvisionnement et contribuer aux objectifs posés pour protéger efficacement le climat, chaque acteur doit développer des mesures efficaces et cohérentes entre elles.

La Ville de Carouge a déjà effectué de nombreuses mesures ces dernières années et poursuit ses efforts : elle s'est notamment engagée dans le processus conduisant au label **Cité de l'énergie** récompensant les communes qui ont décidé ou appliqué des mesures exemplaires en matière de politique énergétique. Il serait bon de profiter de cette dynamique. Elle pourrait, par exemple, outre à limiter sa consommation d'énergie, diversifier ses sources en augmentant notamment la part d'énergies renouvelables¹⁵.

En matière de **mobilité**, la Ville de Carouge s'active : zone 30 km/h dans tout le centre, création d'un réseau vert de mobilité douce, Semaine de la mobilité... Pourtant, les indicateurs du bilan démontrent que la situation pourrait encore être améliorée¹⁶. L'Agenda 21 pourrait ainsi se greffer à des projets en cours au sein de la Commune pour leur donner plus de poids et leur assurer une meilleure visibilité, notamment en matière de sensibilisation, ou développer des actions complémentaires.

¹³ Un établissement est une unité locale géographiquement distincte où l'on produit ou répare des biens ou fournit des services. Référence 2001. Source : Ocstat.

¹⁴ "PME et développement durable : guide pratique", Service cantonal du développement durable et Environnement-Info, Canton de Genève, juin 2003. Fiches disponibles sous "www.geneve.ch/agenda21/pme".

¹⁵ En 2004, 80% de l'énergie utilisée dans les bâtiments municipaux principaux de la Ville de Carouge était non renouvelable (gaz et mazout). Voir le thème "Consommation d'énergies" dans le bilan.

¹⁶ Notamment, le nombre de voitures de tourisme appartenant à des résidents carougeois reste supérieur à celui d'autres communes suburbaines. Voir le thème "Transports de personnes" dans le bilan.

8.4. Paupérisation & logement

Dans le contexte actuel de paupérisation et de crise du logement, le montant alloué au loyer grève de plus en plus le budget des ménages. La Ville de Carouge, à travers la Fondation HLM, continue de proposer des logements bon marché en plus des logements subventionnés par l'Etat de Genève, mais n'arrive pas à inverser la tendance de la diminution de logements sociaux¹⁷. Elle pourrait renforcer son action, mais également mettre en place des projets à l'échelle de l'immeuble qui mettraient en avant d'autres types de richesse : le troc de services et le lien social. Par exemple, il est possible de mettre en place des **réseaux d'échange** au sein d'immeubles (ou S.E.L. pour "système d'échange local") qui encouragent la convivialité et la création de lien social tout en rendant gratuitement service.

Toutefois, il conviendrait de lancer une **réflexion de long terme plus approfondie** sur ce couple : trouver ainsi des partenaires (comme par exemple des instituts universitaires) capables de construire une vision, une stratégie et des mesures opérationnelles pour relever les défis liés à ce domaine d'action.

8.5. CEVA et Plan directeur communal

Ces deux thématiques n'ont pas à proprement parler été traitées durant les rencontres avec le groupe durabilité. Toutefois il paraît essentiel d'identifier le CEVA et le Plan directeur communal comme deux enjeux majeurs de ces prochaines années pour la Ville de Carouge qu'il s'agirait d'appréhender dans une perspective de durabilité.

9. Participation

La participation est un instrument privilégié des démarches d'Agenda 21. Elle en fait partie intégrante. Mettre en place un processus participatif nécessite un travail de longue haleine. Il doit obéir à des règles précises pour être une réussite. Il est important de ne pas se lancer dans une démarche participative avant d'avoir bien clarifié ce que l'on veut exactement. Ensuite, une méthode peut être choisie ou créée en fonction des besoins et des ressources à disposition. Comme la participation génère beaucoup d'attentes, il convient de bien faire comprendre ce qui est souhaité des participants et ce qu'ils peuvent en attendre en retour. En plus d'une définition claire des règles du jeu, il faut s'assurer de la marge de manœuvre réelle dans les domaines choisis et de l'engagement du politique pour la réalisation des propositions.

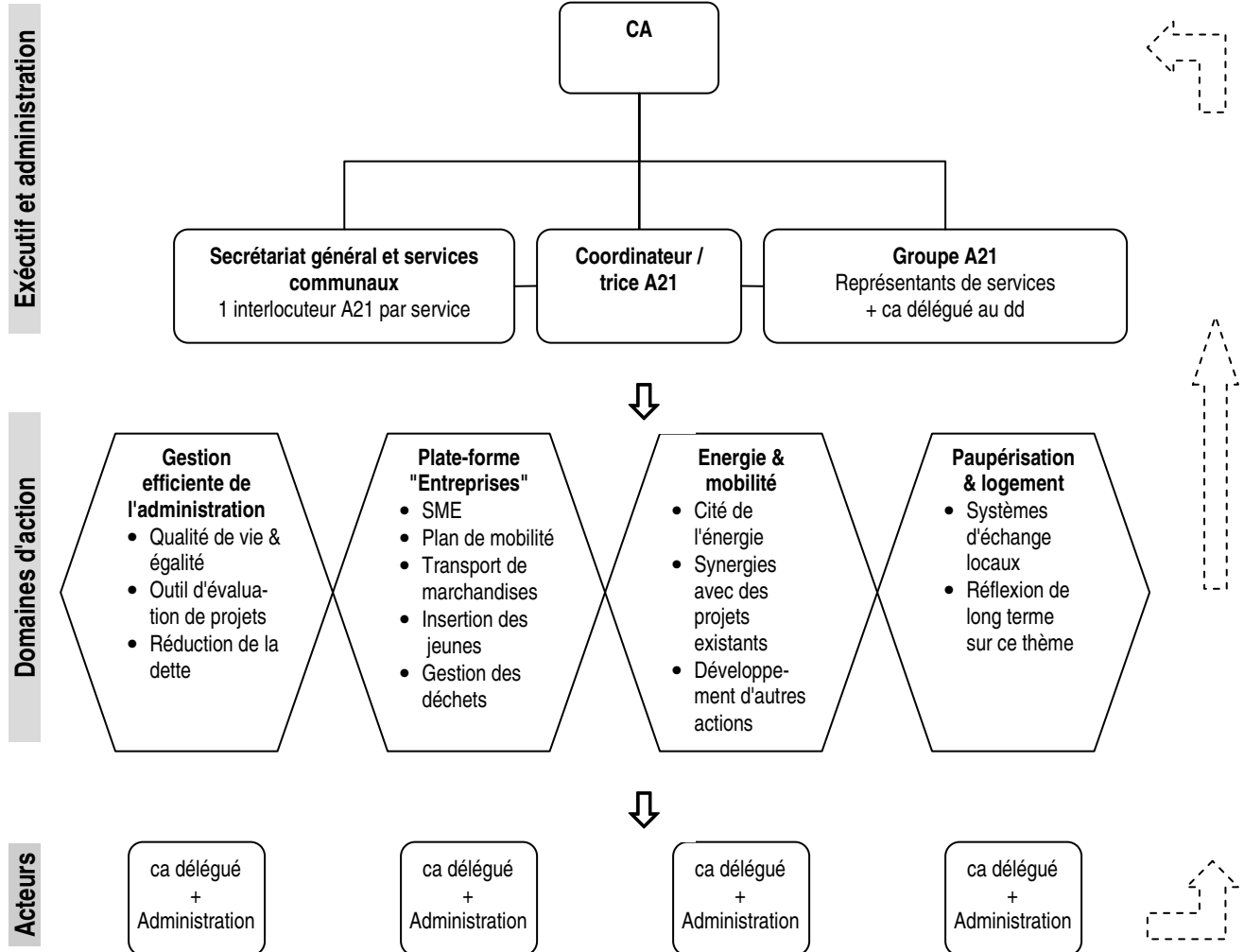
Chaque domaine d'action prioritaire devra faire l'objet d'une réflexion pour apprécier à quel moment et dans quelle mesure une démarche participative est indiquée, avec la population et/ou d'autres acteurs.

¹⁷ Voir le thème "Revenu" dans le bilan.

10. Calendrier

Mois	Activités
Janvier 07	Validation du Rapport final de durabilité par le CA
16 janvier 07	Présentation du Rapport final de durabilité au CM (plénière)
Janvier – mars 07	Procédure d'engagement d'un/une coordinateur/trice de l'Agenda 21
Janvier - mars 07	Approfondissement des domaines d'action "Gestion efficace de l'administration" et "Plate-forme pour les entreprises"
22 février 07	Présentation d'une résolution au CM concernant l'Agenda 21 communal
Février – mars 07	Elaboration d'une éventuelle demande de financement auprès du Service cantonal du développement durable
Avril - mai 07	Engagement d'un/une coordinateur/trice de l'Agenda 21
Dès mai 07	Discussion et préparation du "comment" élaborer le programme de législature dans une perspective de durabilité
Mai – juin 07	Formation du groupe "Agenda 21" (nouvelle formule)
Été 07	Validation de la stratégie de durabilité au CA
Été – automne 07	Approfondissement des domaines d'action prioritaires "Energie & mobilité" et "Paupérisation & logement" et définition de la participation souhaitée de tous les acteurs
Été - automne 07	Mise en œuvre du processus d'élaboration du programme de législature dans une perspective de durabilité avec les 3 membres du CA
Automne 07	Développement des bases d'un concept global de communication
Fin automne 07	Présentation de la stratégie de durabilité du programme de législature au CM
Hiver 07	Présentation du programme de législature dans une perspective de durabilité à la presse
Dès hiver 07	Début de la mise en œuvre des domaines d'action prioritaires
2008	Développement d'une méthode d'évaluation de la stratégie de durabilité
2009	Évaluation de la stratégie de durabilité avec mise à jour des indicateurs
2009	Présentation de l'évaluation au CA et au CM

11. Schéma organisationnel fonctionnel¹⁸



¹⁸ Le rôle du CM étant de nature politique, il n'apparaît pas dans ce schéma purement fonctionnel et organisationnel. Il en est de même des habitants ou des entreprises de Carouge qui pourraient participer d'une manière ou d'une autre à la définition d'actions. Pour plus de détails sur son rôle et celui des autres acteurs, voir le chapitre 4 "Intégration des acteurs" de la stratégie de durabilité.

II. Bilan de durabilité

1. Préambule

1.1. Objectifs du bilan

- Savoir si la Ville de Carouge se dirige vers un développement durable ou si elle s'en éloigne, au moyen d'indicateurs (état des lieux actuel et monitoring¹⁹) ;
- Présenter les projets initiés par la Commune - ou élaborés en collaboration avec la Commune - qui vont dans le sens du développement durable²⁰ ;
- Constituer une base pour le débat politique ainsi que pour la fixation des objectifs (élaboration de la stratégie, présentée en partie I de ce rapport).

1.2. Structure du bilan

L'appréciation est basée sur 25 indicateurs quantitatifs répartis dans 18 thèmes du développement durable²¹.

Pour chaque thème apparaissent :

- la tendance des valeurs de l'indicateur et l'appréciation²² de cette tendance ;
- la pertinence du thème en termes de développement durable expliquée à partir des postulats MONET qui fixent la direction à prendre pour aller vers une société durable ;
- un graphique représentant l'évolution des données ;
- les projets exemplaires en termes de durabilité de la Ville de Carouge (inventaire)²³.

1.3. Sélection des indicateurs

La cohérence au niveau suisse et la facilité de comparaison ont guidé le choix des indicateurs. Le groupe de travail "Durabilité et Agenda 21" de la Ville de Carouge a participé au choix de ces indicateurs²⁴.

- Les indicateurs sont tirés du set d'indicateurs MONET et du Cercle Indicateurs pour les villes ;
- Lorsqu'il a été impossible d'obtenir les statistiques au niveau communal ou lorsqu'un indicateur n'était pas en adéquation avec la compétence d'action des décideurs politiques municipaux, d'autres indicateurs ont été choisis.

Les indicateurs définis dans ce bilan sont axés sur l'évaluation générale de la situation. Ils ne conviennent pas pour mesurer les effets d'une politique ou évaluer un projet.

¹⁹ Le monitoring ne permet pas de mettre en évidence des liens de causalité et ne donne pas d'explication aux évolutions constatées, mais sert à recueillir et analyser des données dans le temps.

²⁰ Mesurer l'impact des projets menés par Carouge en termes de développement durable n'est pas l'objectif de ce bilan. Mais cela pourra faire l'objet d'une action dans le futur Agenda 21.

²¹ La très grande majorité de ces thèmes ont été définis dans le document "Le développement durable en bref : 17 indicateurs-clés pour mesurer le progrès" par le Monitoring du développement durable, Système national d'indicateurs du développement durable (MONET) et qui concrétise les principes et postulats du développement durable tels que définis dans la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral.

²² Faite par les membres du groupe de travail "Durabilité et Agenda 21" de la Ville de Carouge.

²³ Voir le chapitre ci-dessous "Sélection des projets municipaux exemplaires en termes de durabilité".












²⁴ Le choix des indicateurs pourra évoluer : lorsque la Commune définira des axes prioritaires d'actions pour son Agenda 21, elle pourra ajouter ou modifier certains indicateurs.

Appréciation de l'évolution des valeurs des indicateurs

L'appréciation des indicateurs se base uniquement sur l'évolution de leur valeur. Elle ne prend pas en compte le contexte particulier, sauf lorsqu'il n'y a pas de modification notable de l'évolution des données (par ex. l'aide au développement), que leur évolution est irrégulière (par ex. la dette publique) ou qu'une seule mesure existe.

Des commentaires sur le contexte sont parfois mentionnés pour relativiser l'appréciation ou l'expliquer²⁵.

Explication des symboles liés aux indicateurs de durabilité

Evolution des valeurs (E)	Appréciation de l'évolution des valeurs (A)
 Augmentation	 Favorable au développement durable
 Diminution	 Défavorable au développement durable
 Pas de modification notable	 L'évolution constatée n'est ni un recul, ni une avancée vers le développement durable (statu quo)
 Irrégulière	
 Aucune conclusion possible (1 seule mesure)	 Difficile à apprécier
 En construction ²⁶	 Ne sait pas

1.4. Sélection des projets municipaux exemplaires en termes de durabilité²⁷

Les projets exemplaires de la Ville de Carouge ont été sélectionnés à partir de critères de durabilité établis par l'ARE dans le document "Bonnes actions en matière de développement durable", document provisoire d'avril 2006.

Les critères pris en compte²⁸

Trois critères éliminatoires :

- Dimension sociale : L'action favorise la solidarité sociale et politique, l'équité, la citoyenneté et une bonne gouvernance. Elle renforce l'égalité entre hommes et femmes. Elle attache une importance particulière au contexte culturel et local. De plus, elle vise à intégrer les différentes communautés et à renforcer le tissu social pour les jeunes, les défavorisés, les personnes âgées ou les personnes étrangères. Enfin, elle favorise la santé au sens large et la sécurité (*ajouté*).

²⁵ En effet, il se peut qu'un indicateur se dégrade en termes de développement durable, mais que la situation reste bonne malgré tout (c'est le cas par ex. pour la part de logements sociaux dans la Commune). L'évaluation sera jugée négative, mais des commentaires sur la situation / le contexte pourront signifier que la situation de la Commune reste enviable.

²⁶ Les données doivent encore être collectées par la Ville de Carouge.

²⁷ Certains projets relèvent d'une initiative privée, mais sont mis en œuvre dans une certaine mesure en collaboration avec la Ville de Carouge.

²⁸ Pour plus de détails, voir le document susmentionné.

- Dimension environnementale : l'action contribue à la préservation des ressources naturelles. Elle respecte les limites de capacité de la biosphère. Elle préserve le patrimoine bâti (*ajouté*).
- Dimension économique : l'action promeut le développement durable économique, participe au maintien ou à la création de places de travail (en dehors du personnel communal) ou favorise des économies (pour la Commune ou la population). Elle rend abordable certains biens ou services (*ajouté*).

Puis, le projet doit correspondre à au moins 1 de ces 4 critères :



- Adaptation aux spécificités locales, mais insertion dans une vision globale
- Caractère intergénérationnel / effet sur le long terme
- Démarche transversale
- Démarche participative

Concernant les 6 critères pratiques - Innovation, Action reproductible ou aisément applicable, Structure claire et transparente, Controlling ou évaluation, Résultats visibles et communicables, Diversité culturelle (*ajouté*) -, ils peuvent rattraper un projet qui serait juste éliminé (en n'ayant pas 1 exigence) ou en éliminer un qui serait juste sélectionné.

Explication des abréviations

AS : Affaires Sociales	RH : Ressources Humaines
CCT : Communication, Culture et Tourisme	SG : Services Généraux
MVE : Maintenance, Voirie, Environnement	SI : Service Immobilier
FE : Finances et Economie	SPP : Sécurité Publique et Population

2. Liste des indicateurs, évolution des valeurs et appréciation

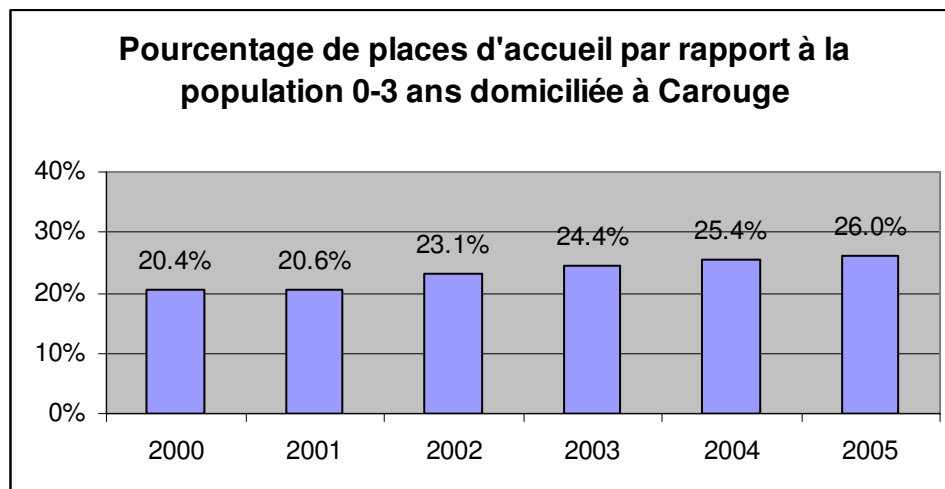
Thèmes	Indicateurs	E	A
<i>Un développement qui répond aux besoins du présent...</i>			
1. Santé / Bien-être psychique	A. Pourcentage des places dans les institutions pour la petite enfance soutenues par la Ville de Carouge par rapport à la population 0-3 ans domiciliée à Carouge	↗	😊
	B. Part du budget de l'aide sociale communale sur le total des charges de la Commune	→	😊
	C. Pourcentage de la superficie d'aménagements "agréables"	?	...
2. Revenus	D. Montant du revenu imposable médian des contribuables domiciliés à Carouge	↗	😊
	E. Part des logements sociaux sur la commune	↘	😞
3. Sécurité	F. Nombre de plaintes pour infraction au code pénal (sans les infractions au code de la route) pour 1000 habitants	↗	😞
4. Chômage	G. Taux de chômage communal	↗	😞
<i>... de tous, partout dans le monde...</i>			
5. Pauvreté	H. Nombre de personnes domiciliées à Carouge ayant touché au moins 1 versement dans le cadre de l'aide sociale durant l'année du relevé pour 1000 habitants	↗	😞
6. Aide au développement	I. Part du budget municipal en faveur de l'aide au développement	→	😊
7. Egalité	J. Disparités salariales selon le sexe au sein de l'administration municipale	→	😊
	K. Part des postes à temps partiel de l'administration municipale occupés par des femmes	?	😞
	L. Part des femmes ayant un poste à responsabilité au sein de l'administration municipale	↗	😊
8. Culture et loisirs	M. Montant des dépenses communales en faveur de la culture, du sport et des loisirs par habitant	~	😊
<i>...sans compromettre la capacité des générations futures...</i>			
9. Formation	N. Pourcentage des jeunes carougeois non scolarisés après la fin de la scolarité obligatoire	?	😞
10. Dette publique	O. Montant de la dette brute communale par habitant	~	😊
11. Investissements	P. Part de la somme des investissements (publics + privés) pour agrandissements et transformations et des dépenses pour travaux d'entretien publics	↘	😞
12. Innovation et technologie	Q. Part de PME-PMI sur la commune ayant mis en place un Système de gestion environnementale (SGE) sur le nombre total de PME-PMI sur la commune		
13. Biodiversité	R. Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs présentes en pourcentage du potentiel de la région		
14. Surfaces bâties	S. Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant	↘	😊
<i>... à satisfaire aux leurs.</i>			
15. Transport de marchandises	T. Effectif des véhicules à moteur pour le transport de marchandises	↗	😞
16. Transports de personnes	U. Part de la population carougeoise possédant un abonnement annuel unireso	?	😊
	V. Nombre de voitures de tourisme appartenant à des résidents carougeois pour 1000 habitants	↘	😊
17. Consommation d'énergie	W. Consommation totale d'énergie des bâtiments municipaux	↗	😞
18. Consommation de matière	X. Quantité de déchets par habitant	↘	😊
	Y. Taux de collecte séparée	↗	😊

2.1. Santé / Bien-être psychique

↗	😊	Le pourcentage des places ²⁹ dans les institutions pour la petite enfance par rapport à la population 0-3 ans a augmenté de plus de 5% entre 2000 et 2005 ³⁰ .
→	😊	La part du budget de l'aide sociale communale est stable depuis 2001, aux alentours de 0.5% ³¹ .
?	...	La superficie d'aménagements agréables atteint 279'873 m ² en 2006, soit 10.4% de la superficie totale de la Ville de Carouge ³² .

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Préserver et favoriser la santé de l'être humain.
- Préserver et favoriser les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur.
- Faire en sorte que l'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne se fassent pas aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.



Source : Ville de Carouge - Office cantonal de la population

²⁹ Seules les places dans les institutions pour la petite enfance soutenues par la Ville de Carouge sont prises en compte.

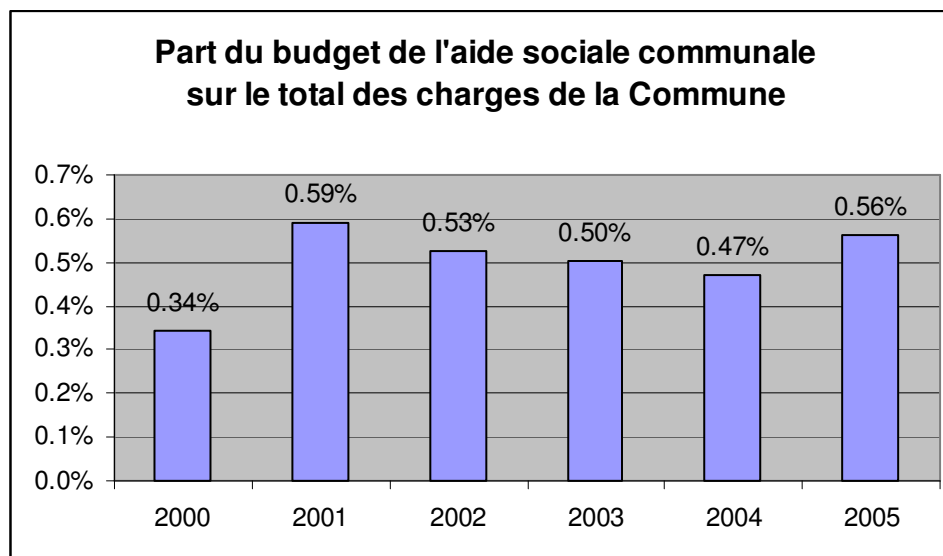
³⁰ Une place d'accueil correspond à une place-enfant à 4 ou 5 jours par semaine suivant l'ouverture de l'institution concernée ; elle peut être répartie entre plusieurs enfants.

³¹ Il n'est ici tenu compte que de l'aide financière : les coûts liés aux activités de conseil et d'information, et plus largement les salaires et l'infrastructure, ne sont pas inclus.

³² Rentrent dans cet inventaire sous le qualificatif "aménagements agréables" toute surface aménagée pour les loisirs et la détente, urbanisée ou végétalisée, libre d'accès au public et ce gratuitement, que ce soit du domaine public ou privé plus tous les bâtiments publics dont l'accès est gratuit et non restrictif (pas de carte de membre, pas de limite d'âge, etc. Mais il peut y avoir des restrictions au niveau des horaires), les préaux d'écoles sont inclus dans cet inventaire.

Commentaire

- Malgré l'effort continu de la Commune pour créer des places d'accueil supplémentaires – 61 places seront encore ouvertes aux Grands Hutins en 2009 - l'arrivée prochaine de nouveaux habitants dans les immeubles en construction aura pour effet de limiter la hausse du pourcentage.



Source : Ville de Carouge

Commentaires

- L'aide sociale sous forme financière reste relativement stable : si son budget s'est élevé depuis 2000, les charges communales globales ont également augmenté.
- Dans le contexte actuel de paupérisation³³, l'aide sociale devrait avoir tendance à croître. Cette hausse est très nette à Carouge si l'on prend en compte les charges supplémentaires liées à l'augmentation du personnel engagé afin de pouvoir répondre à la demande croissante. En effet, de nombreuses prestations ne concernent pas des aides financières (aide administrative à domicile, démarches auprès des assurances sociales, désendettement).

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS	Label "Fourchette verte junior" dans les restaurants scolaires : proposer aux élèves une nourriture saine à prix abordable qui répond aux standards de sécurité alimentaire tout en prêtant une grande attention au tri des déchets (labellisation en cours)	opérationnel
AS	Travailleurs sociaux hors murs : conseiller et accompagner les jeunes dans leurs projets, résoudre divers problèmes en lien avec la jeunesse	opérationnel
SI-AS	Espace de vie infantine des Grands Hutins : offrir des places d'accueil pour les enfants-ce qui facilite l'activité professionnelle des parents - tout en consommant peu d'énergie (standard Minergie)	en cours
RH	Qualité de vie au travail : promouvoir la santé du personnel municipal (mobilité douce, cadre de travail agréable et adapté, gestion du temps de travail bien défini...)	en cours

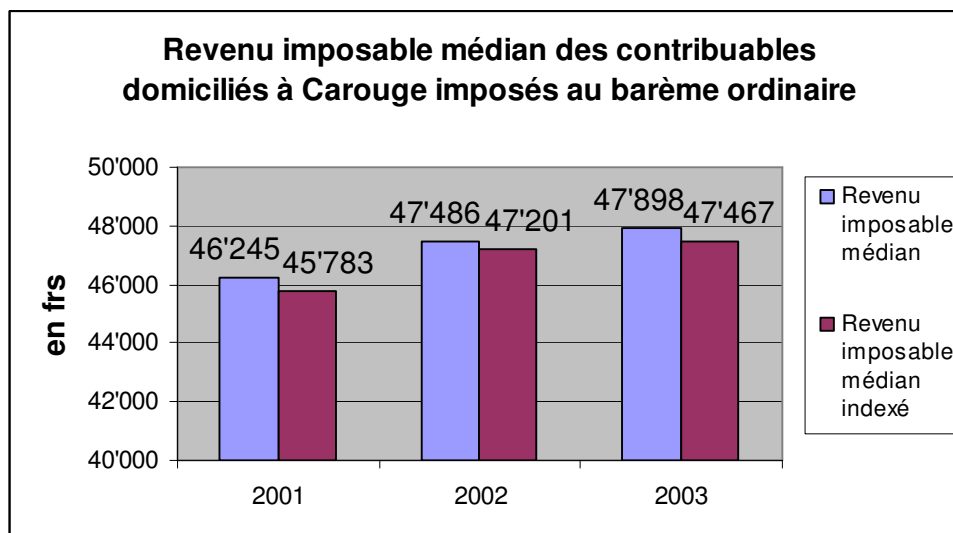
³³ Voir le thème "Pauvreté".

2.2. Revenus

↗ ☺	Le revenu imposable médian des contribuables a augmenté de 3.7% entre 2001 et 2003 ³⁴ .
↘ ☹	La part des logements sociaux a diminué de plus de 3% depuis 2000 ³⁵ .

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Faire en sorte que chaque individu ait le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.
- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Lutter contre la pauvreté. Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.



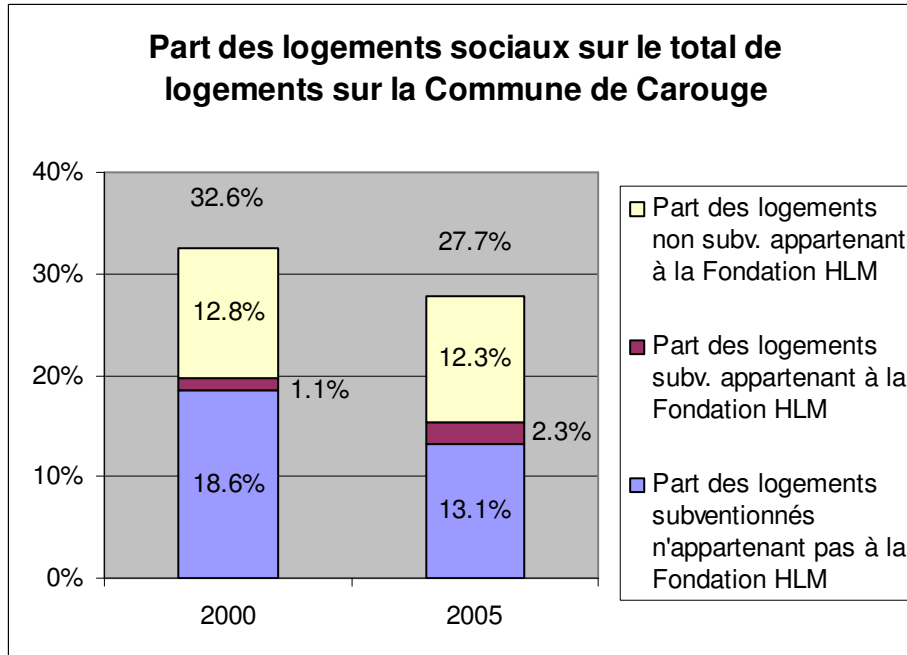
Source : Département des finances de l'Etat de Genève uniquement pour les chiffres concernant le revenu imposable médian en francs courants

- En parallèle à cette augmentation du revenu imposable médian des habitants de Carouge, une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est observée³⁶. Une disparité de revenu grandissante entre les plus riches et les plus pauvres pourrait être une explication à cette contradiction apparente.

³⁴ Sans le revenu des contribuables imposés à la source. Le revenu imposable est le total des revenus soumis à l'impôt dont on a retranché toutes les déductions (y compris certaines déductions sociales) et les montants exonérés. L'augmentation de 3.7% correspond à l'augmentation du revenu imposable médian indexé (c'est-à-dire qui tient compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation). Médiane = valeur du caractère statistique qui coupe la population en deux populations de taille égale. Par exemple, pour la série : 1-3-6, la médiane est 3 (la valeur du milieu) ; la moyenne serait 3.3 ((1+3+6)/3). Par rapport à la moyenne, la médiane réagit moins aux valeurs extrêmes et à l'asymétrie des distributions. Les chiffres de 2003 ne sont pas encore consolidés à l'heure actuelle.

³⁵ Par "logements sociaux", on entend les logements subventionnés (HBM, HLM, HCM, HM) par l'Etat de Genève selon la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) de 1977 et les logements de la Fondation HLM de la Ville de Carouge.

³⁶ Voir le thème "Pauvreté".



Source : Ocstat - Fondation HLM de la Ville de Carouge

Commentaires

- En 2005, sur la Ville de Carouge, on dénombre 390 logements de plus qu'en 2000, mais 333 logements sociaux en moins.
- Entre 2000 et 2005, le nombre des logements subventionnés par l'Etat de Genève (HLM, HCM, HM, HBM) sur la Ville de Carouge a diminué de 18%, passant de 1794 à 1462. Dans le même laps de temps, la Fondation HLM de la Ville de Carouge a augmenté son parc de logements de 114 unités, soit une augmentation de 9%. Tous ses nouveaux logements sont subventionnés.
- En 2005, la part de logements subventionnés dans le canton de Genève atteint 10,4%.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS – Fondation HLM	Logements abordables (Fondation HLM) : offrir des logements bon marché aux personnes ayant un revenu peu élevé	opérationnel

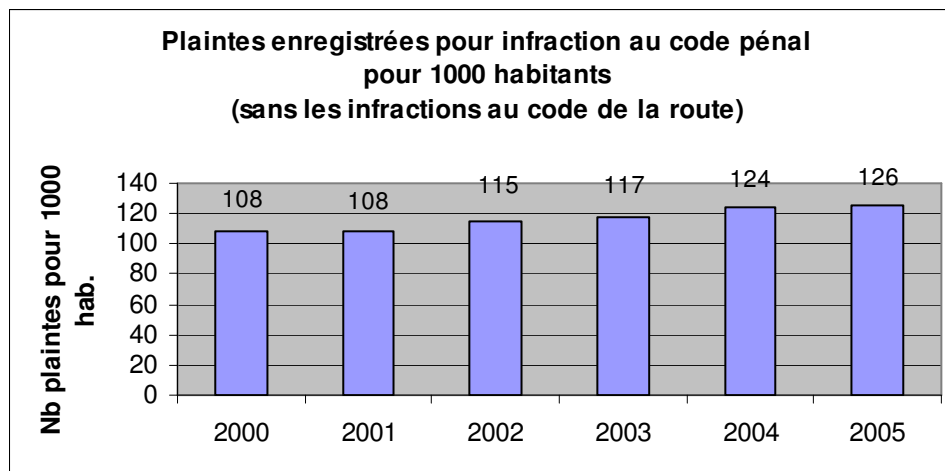
2.3. Sécurité



Les plaintes pour infraction au code pénal pour 1000 habitants ont augmenté de 14% entre 2000 et 2005³⁷.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Préserver et favoriser la santé de l'être humain.



Source : Police cantonale

Commentaires

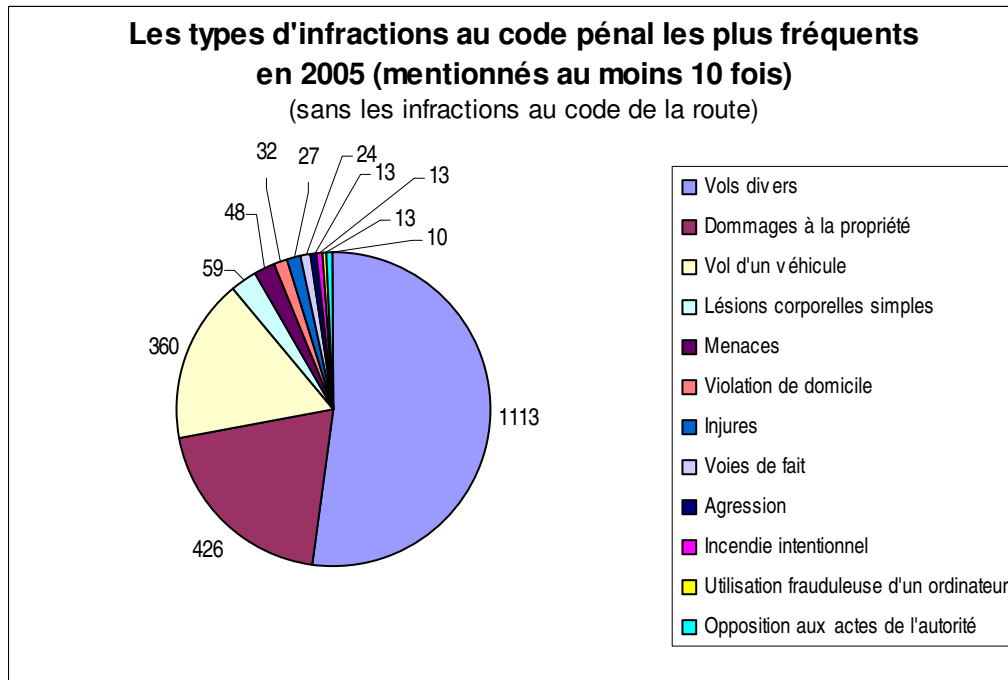
- Les dommages à la propriété, les vols d'un véhicule et les vols divers représentent de loin les infractions les plus courantes.

Les types (qualifications) d'infractions au code pénal (sans les infractions au code de la route) les plus fréquents en 2005³⁸ sont présentés à la page suivante³⁹.

³⁷ Les plaintes pour tentatives d'infraction sont également prises en compte.

³⁸ Il faut être attentif au fait qu'une plainte peut avoir 3 qualifications. Ainsi, les chiffres présentés ci-dessous représentent les infractions les plus fréquentes, mais pas le nombre réel de plaintes (qui est plus bas). On ne peut donc pas additionner les types d'infractions (qualifications) ci-dessous pour estimer le volume total des infractions.

³⁹ Pour plus de visibilité, les vols ont été regroupés, sauf en ce qui concerne le vol d'un véhicule car il représente un chiffre important. Par "vols divers", on entend : vol simple, vol par effraction, vol par effraction dans un véhicule, vol par introduction furtive, vol à la tire, vol de plaques, vol par introduction furtive dans un véhicule, vol à l'étalage, vol à l'astuce et vol à l'arraché.



Source : Police cantonale

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
SPP	Surveillance du Service de sécurité municipale : assurer la sécurité de la population en surveillant le territoire communal, plus particulièrement aux abords des écoles, dans les parcs, lors de manifestations publiques, etc., également par des patrouilles de nuit	opérationnel
SPP - SI	Maison Baylon : construire un bâtiment regroupant les différentes institutions communales de sécurité et offrant aux entreprises de nouvelles surfaces "commerciales"	en cours
SPP	Corps des sapeurs-pompiers : assurer la sécurité de la population en cas d'incendie ou d'autres dégâts	opérationnel
SPP	Protection civile : assurer la sécurité de la population en Suisse et à l'étranger en cas de sinistre important	opérationnel
RH	Prévention et sécurité au travail : assurer la sécurité du personnel municipal sur son lieu de travail	en cours

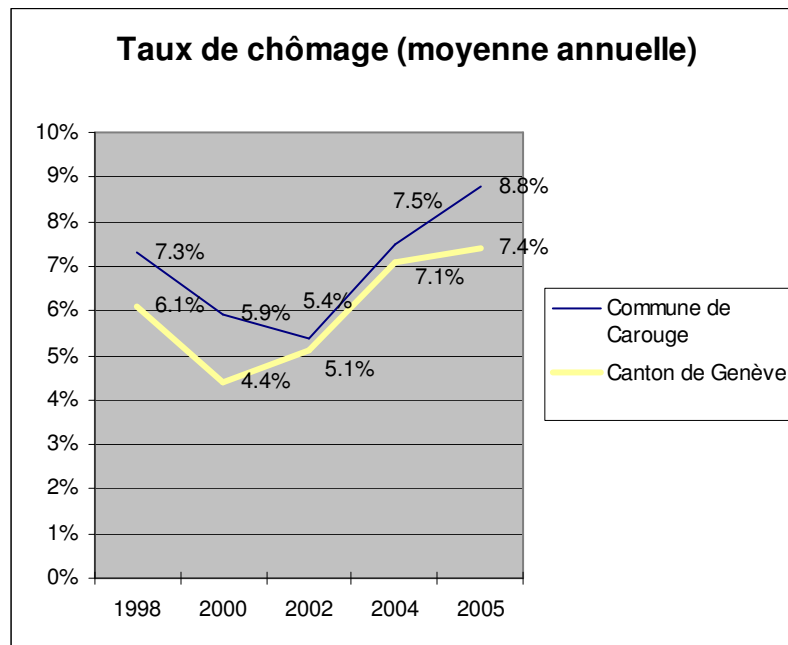
2.4. Chômage



Le taux de chômage a augmenté de plus de 3% entre 2002 et 2005⁴⁰.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Faire en sorte que le système économique permette aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.
- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Lutter contre la pauvreté. Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.
- Faire en sorte que ni la rapidité ni la lenteur des changements économiques ne mettent en péril la paix sociale.



Source : Ocstat

⁴⁰ A l'exception de la Ville de Genève, le taux de chômage de Carouge est plus élevé que celui des autres communes genevoises au moins depuis 1998. Le taux de chômage du canton a été le suivant : 6.1 % en 1998, 4.4% en 2000, 5.1% en 2002, 7.1% en 2004 et 7.4% en 2005.

Commentaires

- Le taux de chômage des jeunes en mars 2005 était le suivant⁴¹ :

	15-19 ans	20-24 ans	Ensemble de la population
Carouge	6.0%	12.0%	8.4%
Canton	3.0%	9.0%	7.5%

- Carouge est l'une des rares communes genevoises à avoir autant d'emplois que d'habitants⁴².
- Parmi les communes genevoises, après la Ville de Genève, Carouge compte le plus grand nombre d'établissements sur son territoire avec 1629 unités⁴³.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
MVE	Intégration de chômeurs en fin de droits et Service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) : aider des personnes en difficulté à se réinsérer professionnellement	opérationnel

⁴¹ Source : Ocstat et Office cantonal de l'emploi, in Laurent Wicht, *Jeunes en difficultés d'insertion à Carouge*, hets, juin 2005.

⁴² Selon les derniers chiffres disponibles (2000), Carouge compte 16'818 emplois pour 17'425 habitants (réf. 2000), dont 9'684 personnes actives. Source : Ocstat

⁴³ Un établissement est une unité locale géographiquement distincte où l'on produit ou répare des biens ou fournit des services. Référence 2001. Source : Ocstat.

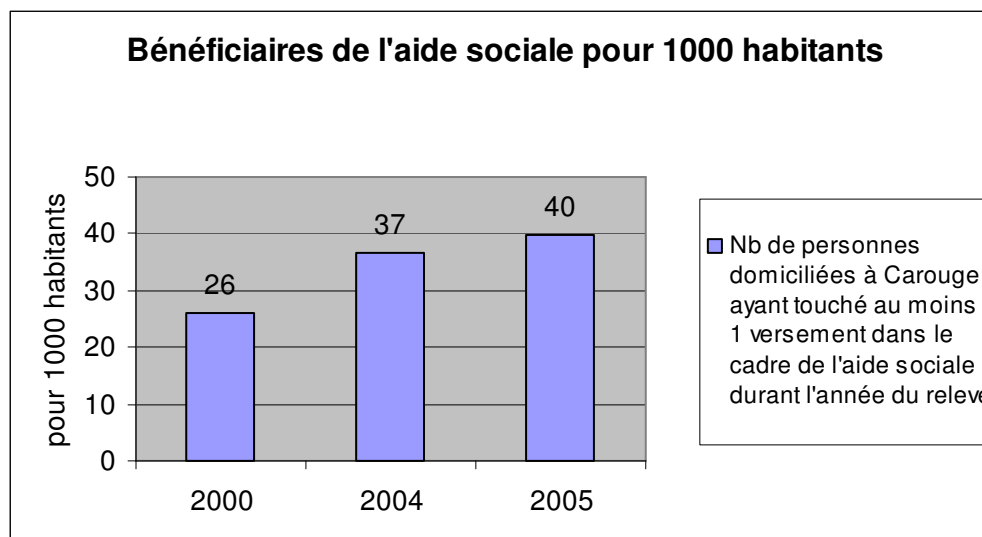
2.5. Pauvreté



Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pour 1000 habitants a augmenté de plus de 50% entre 2000 et 2005⁴⁴.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Faire en sorte que chaque individu ait le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.
- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Lutter contre la pauvreté. Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.



Source : Hospice général

Commentaire

- En chiffres absolus, 453 personnes domiciliées à Carouge ont bénéficié de l'aide sociale en 2000 contre 755 en 2005, soit une augmentation de presque 70%⁴⁵.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS	Aide à la gestion et au désendettement : donner des conseils et accompagner les habitants ayant des dettes ou des problèmes à gérer leur budget	opérationnel

⁴⁴ Ces données prennent uniquement en compte les subsides versés par l'entité cantonale (Hospice général).

⁴⁵ Source : Hospice général.

2.6. Aide au développement



Les dépenses pour l'aide publique au développement se maintiennent à 0.7% du budget municipal⁴⁶.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Faire en sorte que le soutien apporté bénéficie prioritairement aux pays en développement, régions et groupes de population les plus pauvres. Dans les pays en développement et en transition, la promotion du développement durable passe par la lutte contre la pauvreté.

Commentaires

- Depuis de nombreuses années, la Commune verse 0.7% de son budget⁴⁷ en faveur de l'aide au développement comme le préconise les Nations Unies⁴⁸.
- Les premières traces administratives de l'aide au développement de Carouge remontent à 1965 avec un crédit de fr. 10'000.-⁴⁹.
- En 2004, avec une aide qui s'est élevée à plus de fr. 400'000.-, Carouge est la quatrième commune suisse la plus généreuse, après la Ville de Genève, Zurich et Lancy⁵⁰.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS	Aide aux pays en développement (APED) : soutenir financièrement les pays en développement à raison de 0.7% du budget total de la Ville de Carouge	opérationnel

⁴⁶ La Ville de Carouge ne fait pas la distinction entre aide publique et aide au développement. Voir la fiche détaillée correspondante de l'annexe 2.

⁴⁷ Le 0.7% est évalué par rapport au budget de l'année précédente.

⁴⁸ Source : administration communale.

⁴⁹ Source : Vivre Carouge, septembre 2006, p.24.

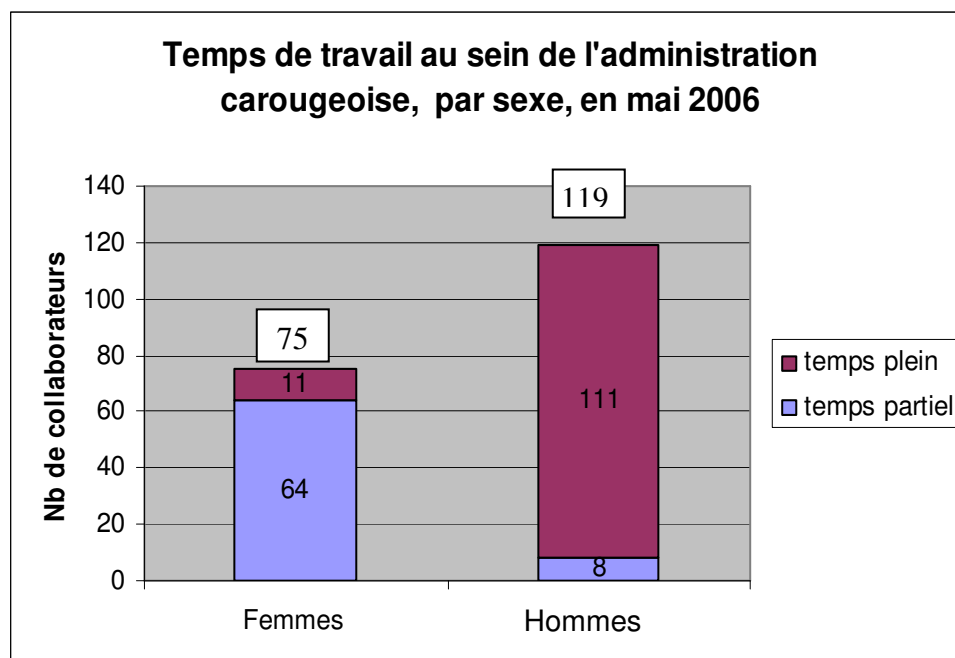
⁵⁰ Source : Vivre Carouge, septembre 2006, p.4.

2.7. Egalité

➔	😊	Pour une même fonction, le salaire des femmes dans l'administration municipale reste identique à celui des hommes ⁵¹ .
?	😞	En 2006, 90% des collaborateurs de l'administration municipale travaillant à temps partiel sont des femmes.
↗	😊	Entre 2000 et 2006, la part des femmes ayant un poste à responsabilité au sein de l'administration municipale ⁵² a augmenté, passant de 13.3% à 25%.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Faire en sorte que chaque individu ait le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.
- Faire en sorte que personne ne soit victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.
- Faire en sorte que chaque individu ait les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.
- Encourager l'intégration de groupes de population ou de régions défavorisées dans la vie économique, sociale, culturelle et politique.
- Faire en sorte que le système économique offre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle la possibilité de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.



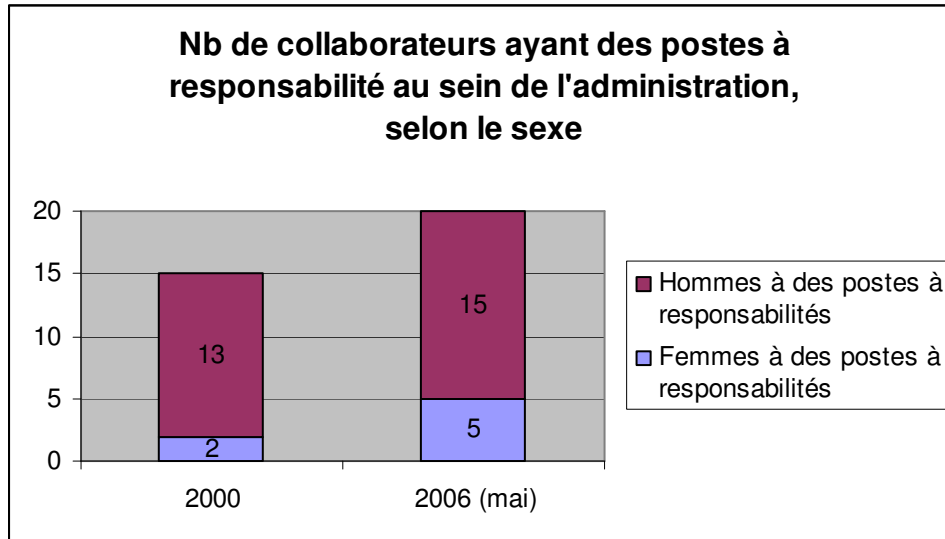
Source : Ville de Carouge

⁵¹ Dans le canton de Genève, les salaires des femmes dans le secteur privé n'ont pas tendance à se rapprocher de celui des hommes. Salaire mensuel brut des femmes par rapport à celui des hommes dans le secteur privé : 89.9% en 2000 et 89.3% en 2002. Source : Ocstat.

⁵² Il s'agit des postes de chef/fe de service ou chef/fe de secteur.

Commentaires

- A fonction égale, il n'y a pas de différence de salaire entre les femmes et les hommes dans l'administration publique de la Ville de Carouge depuis 1987 en tout cas.
- La Ville de Carouge facilite les baisses de taux d'activité de ses collaborateurs/trices.



Source : Ville de Carouge

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
MVE- SI	Accessibilité de l'espace public extérieur et intérieur (abaissement de trottoirs, surfaces podotactiles, accès aux bâtiments, etc.) : faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et leur permettre de continuer à exercer leurs activités habituelles	opérationnel
RH	Journée des filles : donner la possibilité aux jeunes filles d'accompagner leur père ou leur mère au travail afin de découvrir le monde professionnel et de les inciter à envisager leur avenir professionnel et familial sans l'emprise des schémas traditionnels	opérationnel

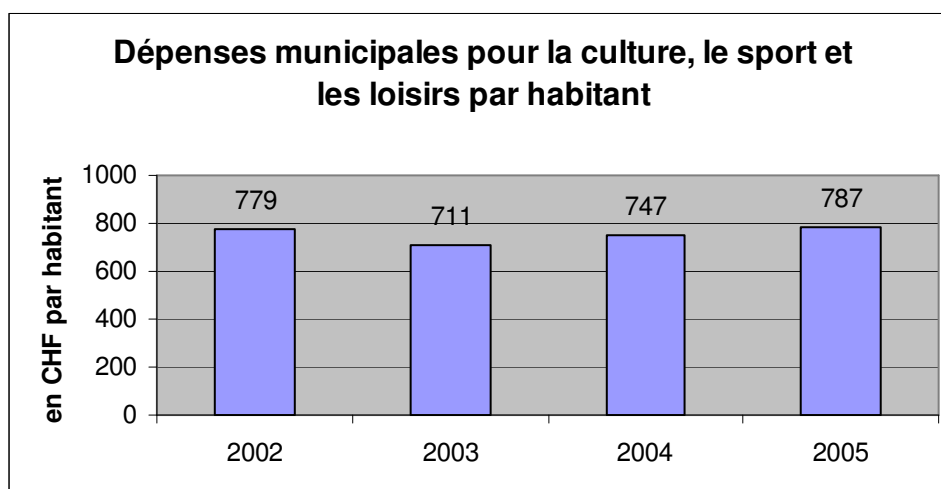
2.8. Culture et loisirs⁵³



Les dépenses municipales pour la culture, le sport et les loisirs oscillent.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Encourager et enrichir durablement le savoir collectif et l'héritage socioculturel.
- Permettre aux enfants et notamment aux jeunes de vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.
- Préserver au fil du temps l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
- Faire en sorte que l'endettement des ménages publics ne soit valable que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures de couvrir les besoins des individus et de la société.



Source : Ville de Carouge

Commentaires

- L'augmentation des dépenses pour la culture, le sport et les loisirs en 2005 s'explique en grande partie par une subvention extraordinaire au Théâtre de Carouge.
- La part que représentent ces dépenses dans le budget carougeois varie entre 1/5 et 1/4 depuis 2002⁵⁴. Seules 4 communes genevoises, sans compter la Ville de Genève, ont une part égale ou supérieure en 2002⁵⁵.
- L'augmentation de ces dépenses entre 2002 et 2005 ne suffit pas à compenser le renchérissement du coût de la vie.

⁵³ Seules les charges sont prises en compte, pas les revenus. Les dépenses pour les églises ne sont pas intégrées, contrairement aux données de l'indicateur du CI.

⁵⁴ 2002 : 25.8% / 2003 : 21.5% / 2004 : 24.1% / 2005 : 24.3%.

⁵⁵ Il s'agit de Lancy (16.4%), Meyrin (29.9%), Onex (25.2%), Vernier (20.1%). La part budgétaire communale moyenne allouée à la culture, au sport et aux loisirs (à l'exception de la Ville de Genève) s'élève à 10.8% en 2002.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
SI	Réhabilitation des bâtiments de Grange-Collomb : reconvertir un terrain en grande partie industriel en une zone de nature et de détente, incluant la rénovation des bâtiments anciens et marquants du site destinés à abriter des activités d'associations carougeoises à but non lucratif et culturel	en cours
Fondation - CCT	Cinéma Bio : assurer la conservation et la réhabilitation de l'immeuble, assurer la gestion dudit bâtiment, favoriser diverses activités culturelles et sociales de proximité	opérationnel
CCT-MVE	Printemps carougeois, Fête de la musique, Concerts d'Automne, Concerts de carillon, 7 ^e Festival d'orgues de Barbarie 2000, cinéma itinérant, Galerie Delafontaine, Hip-Hop Communes Ikation-Festival, Journées européennes du patrimoine : offrir à la population carougeoise diverses manifestations culturelles tout public bon marché ou gratuites, tout en favorisant le tri de déchets et l'utilisation de vaisselles compostables	opérationnel
CCT	Journal municipal "VivreCarouge" : informer la population sur les activités économiques, associatives, administratives et politiques de la commune (gratuit, sans publicité, en papier recyclé, tout ménage)	opérationnel
CCT – Fondation Bruckner	Céramiques (Fondation Bruckner) : mettre à disposition des ateliers et du matériel à des artistes et classes de Carouge et organiser des événements culturels liés à la céramique	opérationnel
Fondation	Fondation communale du Vieux-Carouge : rénover et conserver le patrimoine du Vieux-Carouge	opérationnel
CCT	Bibliothèque municipale (dont expositions et concours littéraires) : favoriser et encourager la lecture et l'écriture à tous les publics	opérationnel
CCT	Théâtres de Carouge, Théâtre des Amis, Théâtre de Grange-Collomb : offrir à la population des spectacles vivants de théâtre variés également fournis par les associations	opérationnel- en cours (Grange-Collomb)
AS	Locaux en gestion accompagnée : mettre à disposition des locaux à de jeunes musiciens et les encourager, les soutenir et développer de nouveaux projets avec eux.	opérationnel
CCT - MVE – AS	Tour de plage : favoriser la réappropriation par la population de l'espace urbain autour des Tours grâce à des aménagements éphémères sportifs et ludiques et des événements culturels. Petits jobs d'été pour les adolescents appartenant à une société sportive ou une association et ayant un projet à financer	opérationnel
AS	Maison de Quartier des Grands Hutins : offrir un espace de socialisation sous la forme d'un lieu d'accueil pour tous proposant de nombreuses activités aux enfants et adolescents de la Commune et en interaction avec une bibliothèque décentralisée et l'Espace de Vie Infantile	en cours
SI - AS	Skate Park : créer un aménagement ludique qui profite aux jeunes dans un endroit approprié et géré par une association de hip-hop	opérationnel
MVE	Piscines communales : offrir à toutes les populations un espace sportif et de loisirs avec des activités gratuites	opérationnel
AS	Maison des Enfants (accueil familial Les Poussins et ludothèque) : faire bénéficier les familles de Carouge et des communes avoisinantes d'un lieu de contact et d'échanges en favorisant le fonctionnement associatif	opérationnel

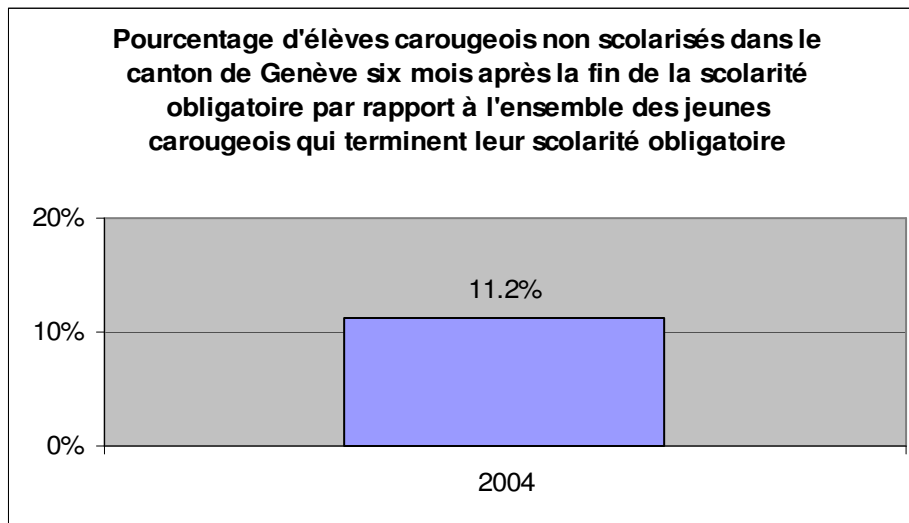
2.9. Formation⁵⁶



La part de jeunes carougeois non scolarisés dans le canton de Genève après la fin de la scolarité obligatoire s'élève à 11.2 % en 2004⁵⁷.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Encourager la participation sociale et politique.
- Encourager le savoir collectif et l'héritage socioculturel.
- Encourager la capacité à communiquer et à traiter des informations.
- Faire en sorte que les enfants et les jeunes notamment puissent vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.
- Préserver au fil du temps l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
- Aménager les conditions de l'économie de marché de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
- Encourager la recherche et le développement allant dans le sens du développement durable.



Source : Laurent Wicht, *Jeunes en difficultés d'insertion à Carouge*, hets, juin 2005, p.32.

Commentaires

- Ce chiffre ne signifie pas que 11.2% des élèves se retrouvent en rupture de formation six mois après leur sortie du Cycle d'orientation. Certains jeunes peuvent avoir quitté le canton (et poursuivent ailleurs leur formation) ou entreront de manière différée au secondaire II (après un stage, une recherche d'apprentissage longue, un séjour linguistique ou au pair par exemple). Parmi ceux qui ont vraiment cessé toute formation après le cycle d'orientation, une partie a trouvé un emploi. Les autres sont effectivement sans activités particulières.

⁵⁶ Il s'agit ici du taux de non scolarisation après la fin de la scolarité obligatoire, tandis que l'indicateur du Cercle Indicateur (CI) parle de la rupture de la filière de formation. Les différences sont les suivantes : les données sont prises 6 mois après et non immédiatement à la fin du post-obligatoire comme le préconise le Cercle. De plus, les jeunes qui font un séjour linguistique après la 9ème année d'école sont inclus dans le chiffre ci-dessus, alors que l'indicateur du CI ne les prend pas en compte.

⁵⁷ L'étude de Laurent Wicht, source de la valeur, se penche sur 197 élèves carougeois en tout.

- Pour avoir une image plus globale de la réalité, il faudrait tenir compte de ce qui se passe jusqu'au 11^{ème} degré scolaire. Il y a en effet relativement peu de jeunes en rupture de la filière de formation à la fin de la 9^{ème} année obligatoire. Le chiffre est plus élevé après la 10^{ème} et la 11^{ème} année⁵⁸.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS – FASe -	Insertion professionnelle des jeunes : créer une structure d'insertion (permanence d'accueil) capable d'assurer un suivi personnalisé afin de permettre aux jeunes d'accéder à une formation qualifiante (chantiers, stages)	en cours

⁵⁸ Source : SRED.

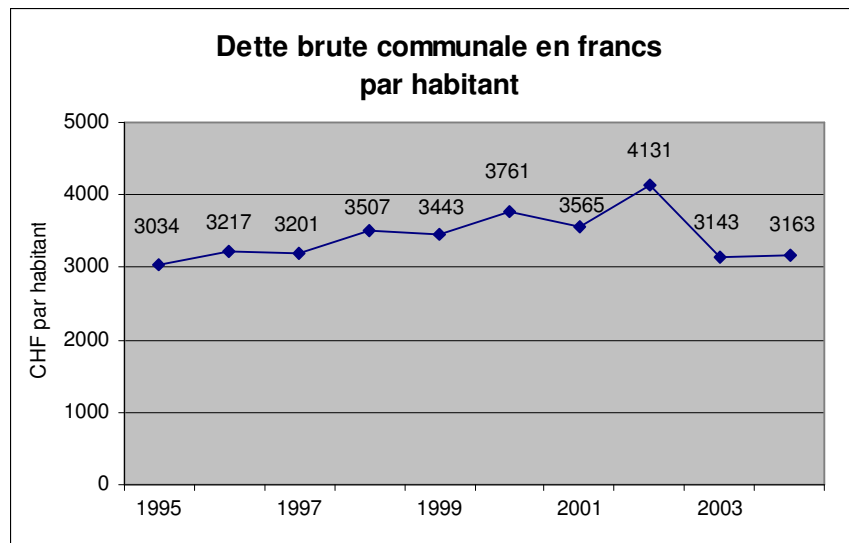
2.10. Dette publique



La dette communale oscille, mais a diminué depuis 2002.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Aménager les conditions de l'économie de marché de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
- Faire en sorte que l'endettement des ménages publics ne soit possible que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir les besoins des individus et de la société.



Source : Ocstat

Commentaires

- La dette publique de la Ville de Carouge est plus basse que celle issue de la moyenne des communes genevoises⁵⁹.
- Ces dernières années, Carouge a redressé sa situation financière jusqu'en 2004. Différents indicateurs l'attestent⁶⁰.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
FE	Gestion de la dette communale : diminuer la dette pour ne pas faire peser le fardeau financier sur les générations futures et pour faire en sorte qu'elles aient une marge de manœuvre financière suffisante pour satisfaire leurs besoins	opérationnel

⁵⁹ Moyenne communale : fr. 5921.- en 1999, fr. 5687.- en 2001, fr. 5100.- en 2003. Source : Ocstat. D'autre part, selon une étude de l'AGEFI sur les villes suisses, une dette par habitant est considérée comme trop élevée à partir de fr. 6000.- ("Vivre Carouge", fév. 06).

⁶⁰ La quotité de la charge financière d'investissement, endettement net par habitant. Source : Site du Service cantonal de surveillance des communes : <http://195.70.18.138/default.asp>.

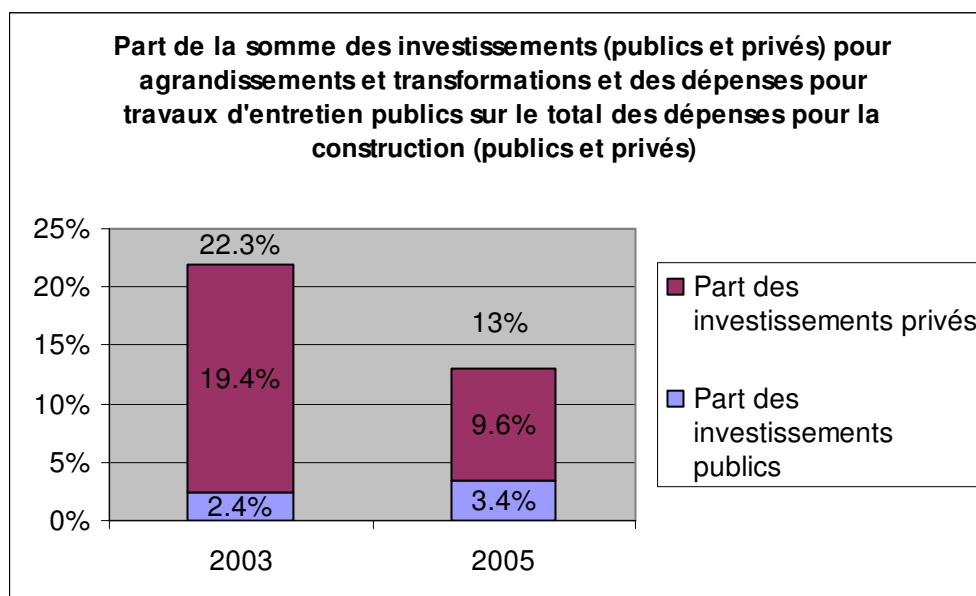
2.11. Investissements



La part de la somme allouée aux travaux d'agrandissement, transformation et entretien diminue⁶¹.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Préserver au fil du temps l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.



Source : Office fédéral de la statistique

Commentaires

- En 2003, la Ville de Carouge a consacré 58% de ses dépenses pour la construction⁶² aux investissements pour agrandissements et transformations et aux travaux d'entretien publics. En 2005, cette part s'est abaissée à 55%.
- Depuis quelques années, l'essentiel des investissements sont consacrés à la petite enfance et au développement de la zone sud de la commune⁶³.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS-SI	Espace de vie enfantine du Val d'Arve : réhabiliter la ferme historique du Val d'Arve et construire un bâtiment annexe pour y établir un Espace de vie enfantine	opérationnel

⁶¹ La somme des investissements est très fluctuante d'une année à l'autre ; c'est pourquoi, en principe, l'indicateur devrait être calculé par la moyenne des 5 dernières années.

⁶² Il s'agit ici uniquement des dépenses et investissements communaux pour la construction. Le secteur privé n'est pas pris en compte. Dépenses pour la construction = investissements pour les nouvelles constructions + investissements pour agrandissements et transformations + dépenses pour les travaux d'entretien publics.

⁶³ "Vivre Carouge", février 06, p.4.

2.12. Innovation et technologie



Part de PME-PMI sur la commune ayant mis en place un Système de gestion environnementale (SGE) sur le nombre total de PME-PMI sur la commune.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Préserver au fil du temps l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
- Aménager les conditions de l'économie de marché de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
- Faire en sorte que le système économique permette aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
CCT	Fonds pour la promotion du commerce à Carouge : soutien à l'organisation d'événements pour promouvoir les petits commerces et artisans de la commune	opérationnel
FE - CCT	Soirée des entreprises carougeoises : débattre des problèmes liés au fonctionnement de ces entreprises, réceptionner les doléances des responsables et présenter les enjeux politiques, économiques et sociaux liés à la commune	opérationnel

2.13. Biodiversité



Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs présentes en pourcentage du potentiel de la région.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Sauvegarder la nature dans sa diversité dynamique⁶⁴.
- Compenser chaque atteinte à la nature par des mesures préservant la diversité biologique ainsi que la qualité des biotopes et les liaisons entre eux.
- Faire en sorte que les atteintes anthropogènes sur la nature laissent assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus naturels.
- S'inspirer des droits humains pour l'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain. Il doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
MVE - SI	Végétalisation de toitures : aménager des végétaux sur certains toits pour offrir plus d'espaces verts à la faune et à la flore, verdir les espaces urbains et faire des économies d'énergie grâce à une meilleure isolation des bâtiments	en cours
MVE	Prairies fleuries : planter des prairies fleuries sur certaines parcelles communales afin de diminuer les coûts d'entretien et offrir des espaces diversifiés à la faune	opérationnel
Union maraîchère de Genève - CCT - MVE	Fête de la tomate : faire découvrir divers sortes de tomates et promouvoir la consommation de produits du terroir	opérationnel
MVE - DIAE	Zones de plantes indigènes : créer des espaces de plantes indigènes sur le territoire communal afin de préserver les écosystèmes en place	opérationnel
DIAE - MVE	Renaturation des berges de la Drize : protéger et reconstituer le cours d'eau et ses paysages en favorisant la biodiversité et créer un espace de détente naturel	opérationnel

⁶⁴ Le canton de Genève, malgré l'exiguïté du territoire, sa fragmentation et la très forte pression humaine sur celui-ci, compte une biodiversité exceptionnelle.

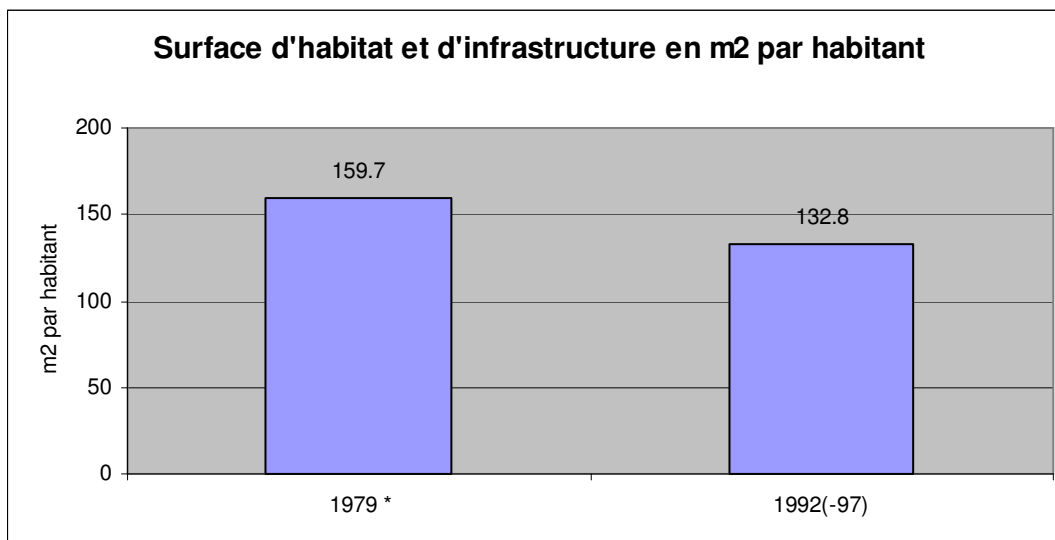
2.14. Surfaces bâties



La surface d'habitat et d'infrastructure par habitant diminue⁶⁵.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Assurer à long terme la satisfaction des besoins existentiels de la population. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.
- Sauvegarder durablement les ressources naturelles et réparer les dommages existants.
- Maintenir l'utilisation des ressources non renouvelables à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
- S'inspirer des droits humains pour l'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.



Source : Ocstat

Commentaires

- En 13 ans, Carouge s'est densifiée : sa population a augmenté de 22% alors que la surface d'habitat et d'infrastructure s'est élevée de 1,4%. Ce sont les surfaces de transports qui ont progressé (+ 3%) au détriment des aires industrielles (-1%) et d'"autres" (-2%), à savoir les espaces verts, les surfaces spéciales et les aires de bâtiments.
- Pour éviter le mitage du territoire, il est préférable de construire à Carouge, commune suburbaine, qu'en pleine campagne. Il faut toutefois veiller à conserver une bonne qualité de l'habitat et un nombre suffisant d'espaces verts.

⁶⁵ En 1992, la densification à Carouge est moins élevée qu'à Onex (120 m2/hab.) mais plus qu'à Meyrin (271 m2/hab.) et Lancy (169 m2/hab.). En parallèle à la quantité de surfaces utilisées pour l'habitat et l'infrastructure, la qualité de ces surfaces, la situation géographique de la commune et la morphologie urbaine sont importantes pour apprécier si la Ville de Carouge se dirige vers un développement durable.

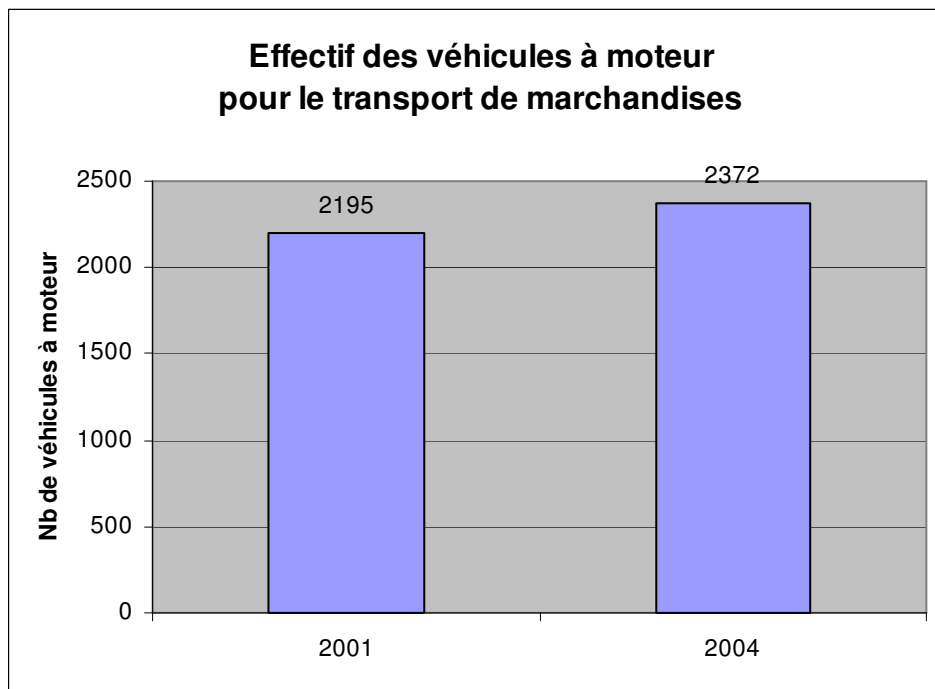
2.15. Transport de marchandises⁶⁶



L'effectif des véhicules à moteur pour le transport de marchandises a augmenté de 8% entre 2001 et 2004⁶⁷.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Minimiser les charges et risques environnementaux des entreprises, optimiser leurs flux de matière et d'énergie.
- Faire en sorte que la consommation de biens et de services réponde à des critères d'équité et de respect de l'environnement.
- Maintenir l'utilisation des ressources non renouvelables à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
- Minimiser la charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.



Source : Union des villes suisses

Commentaires

- Carouge compte beaucoup d'entreprises sur son territoire, ce qui explique en partie l'effectif relativement élevé de véhicules à moteur. En 2001, on dénombre 134 véhicules à moteur pour 100 entreprises⁶⁸.
- A l'avenir, il serait intéressant de considérer les types de carburants de ces véhicules et leurs évolutions.

⁶⁶ Il s'agit des voitures de livraison, de camions, de véhicules agricoles et de véhicules industriels. Le chiffre est construit à partir de l'adresse du détenteur du véhicule.

⁶⁷ Le nombre de véhicules à moteur pour le transport de marchandises à Carouge augmente plus qu'à Onex (+ 5.6%), Lancy (+ 5.6%) et Meyrin (+ 0.3%), mais moins qu'à Vernier (+14%).

⁶⁸ Ce chiffre est le même à Meyrin. Il s'élève à 100 à Onex, 96 à Lancy et 139 à Vernier, toujours pour 100 entreprises.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
MVE	Véhicules écologiques (3 véhicules électriques, camion 100% Biodiesel, le plus écologique sur le marché) : mener à bien les activités de la voirie tout en préservant l'environnement et en diminuant la dépendance au pétrole	opérationnel

2.16. Transports de personnes



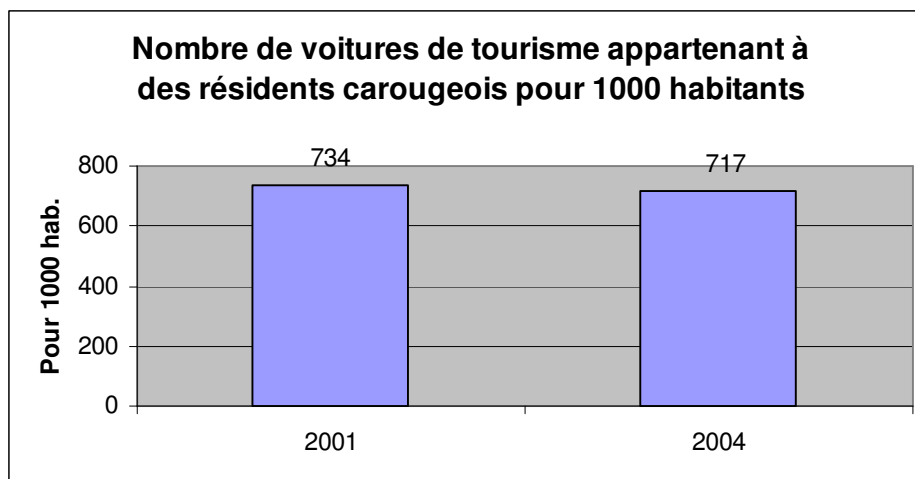
Le nombre de voitures de tourisme pour 1000 habitants a diminué de 2.3% entre 2001 et 2004.



11% d'habitants carougeois ont acheté un abonnement annuel unireso entre septembre 2005 et septembre 2006⁶⁹.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Préserver et favoriser la santé de l'être humain.
- Préserver au fil du temps l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
- Aménager les conditions de l'économie de marché de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
- Minimiser les charges et risques environnementaux des entreprises, optimiser leurs flux de matière et d'énergie.
- Faire en sorte que la consommation de biens et de services réponde à des critères d'équité et de respect de l'environnement.
- Maintenir l'utilisation des ressources non renouvelables à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
- Minimiser la charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.



Source : Union des villes suisses

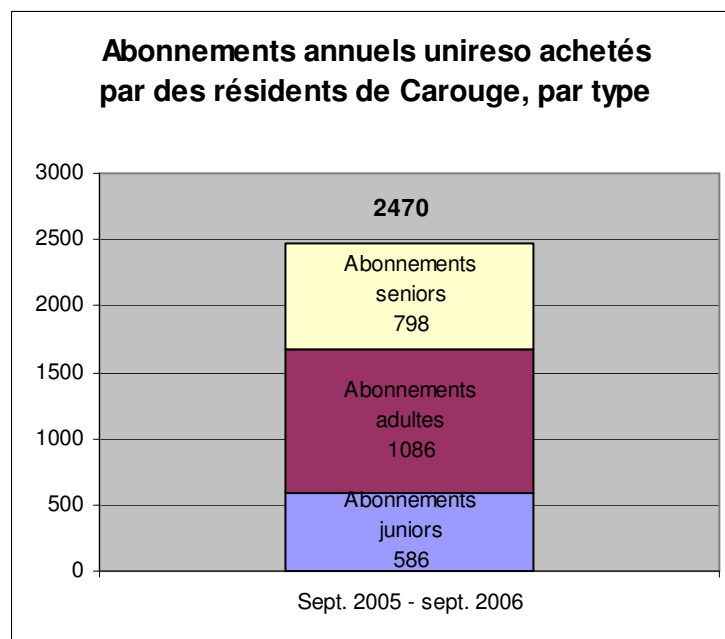
Commentaires

- La baisse de son effectif de voitures de tourisme pour 1000 habitants reste modeste et n'est pas isolée⁷⁰.

⁶⁹ Par rapport au nombre de résidents en décembre 2005. 12% des habitants du canton de Genève ont acheté un abonnement annuel unireso durant la même période. Selon les TPG, il est possible que la population carougeoise achète plus d'abonnements mensuels en comparaison avec d'autres communes éloignées du centre de la Ville de Genève. Ces données ne seront disponibles qu'en 2007.

⁷⁰ Lancy (-2.6%), Meyrin (-3.4%), Onex (-0.2%), Vernier (-1.1%) notamment ont vu le nombre de voitures de tourisme pour 1000 habitants diminuer. Source : Union des villes suisses.

- En 2004, Carouge compte encore comparativement beaucoup de voitures de tourisme pour 1000 habitants⁷¹.



Source : Transports publics genevois - Ocstat

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
AS	Utilisation d'un vélo au Service des Affaires sociales : permettre aux employés municipaux de se déplacer en promouvant leur santé et en respectant l'environnement	opérationnel
CCT	Semaine de la mobilité : encourager le grand public à se déplacer en transports publics ou grâce à la mobilité douce par des manifestations ludiques	opérationnel
AS+ assoc. de parents	Pédibus : permettre aux enfants de se rendre à l'école à pied, de manière sécurisée, grâce à des ramassages scolaires pédestres organisés par les parents	opérationnel
SI	Réseau vert : créer un réseau de mobilité douce à Carouge	en cours
SI	Genève Sud, groupe de réflexion : améliorer la gestion des flux de véhicules en transit	en cours
CCT	Cartes journalières CFF à bas prix : mettre à disposition des habitants de la commune des cartes journalières à bas prix permettant de voyager toute une journée sur le réseau des chemins de fers fédéraux (CFF)	opérationnel

⁷¹ En 2004, Lancy compte 521 voitures de tourisme pour 1000 habitants, Meyrin 624, Onex 528 et Vernier 516. Source : Union des villes suisses.

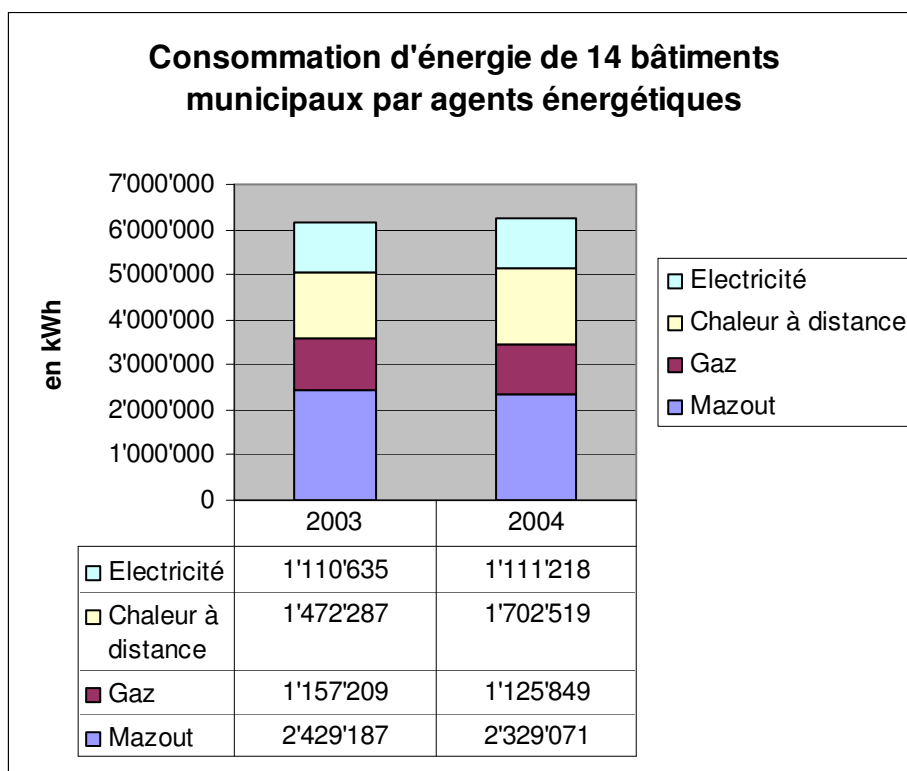
2.17. Consommation d'énergie



La consommation d'énergie des bâtiments municipaux a augmenté de 1,6% entre 2003 et 2004⁷².

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Préserver et favoriser la santé de l'être humain.
- Maintenir l'utilisation des ressources non renouvelables à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
- Minimiser la charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.
- Prendre des mesures de précaution quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.



Source : Ville de Carouge - Bureau B+S ingénieurs conseils SA

Commentaires

- La Ville de Carouge a déjà effectué de nombreuses mesures ces dernières années et poursuit ses efforts : elle s'est notamment engagée dans le processus conduisant au label Cité de l'énergie récompensant les communes qui ont décidé ou appliqué des mesures exemplaires en matière de politique énergétique. La réduction de sa consommation énergétique devrait donc être effective ces prochaines années.
- En 2003, 80% de l'énergie utilisée dans les bâtiments municipaux de la Ville de Carouge⁷³ est non renouvelable (gaz et mazout), contre 80.5% en 2004⁷⁴.

⁷² Seuls les bâtiments les plus significatifs en termes d'énergie sont pris en compte. La Ville de Carouge compte ainsi une quarantaine de bâtiments / locations municipaux, mais seuls 14 sont pris en compte.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

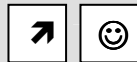
Services	Nom et objectif	Etat
SI	Modification de l'éclairage dans les bâtiments publics, amélioration et changements des chaudières, changement de vitrages, nouvelles constructions aux standards Minergie, mise en place de vannes thermostatiques, diagnostic en vue de l'obtention du Label Cité de l'énergie, etc.: réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et réaliser des économies financières	opérationnel
MVE	Animations dans les écoles sur les économies d'énergie : Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'importance des économies d'énergie	opérationnel

⁷³ *Ibid.*⁷⁴ La chaleur à distance peut provenir de plusieurs sources d'énergie. Pour la Ville de Carouge, il s'agit de gaz et de mazout.

2.18. Consommation de matières



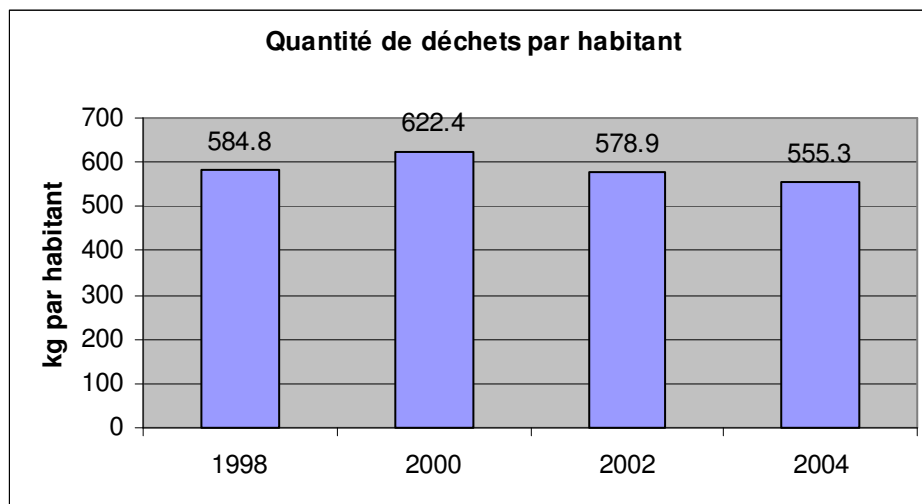
La quantité de déchets par habitant a diminué de 10% entre 2000 et 2004⁷⁵.



Le tri des déchets a augmenté de 10% entre 1998 et 2004⁷⁶.

Tendre vers la durabilité, c'est...

- Minimiser les charges et risques environnementaux des entreprises, optimiser leurs flux de matière et d'énergie.
- Utiliser les ressources renouvelables en-deça de leur niveau de régénération.
- Sauvegarder durablement les ressources naturelles et réparer les dommages existants.



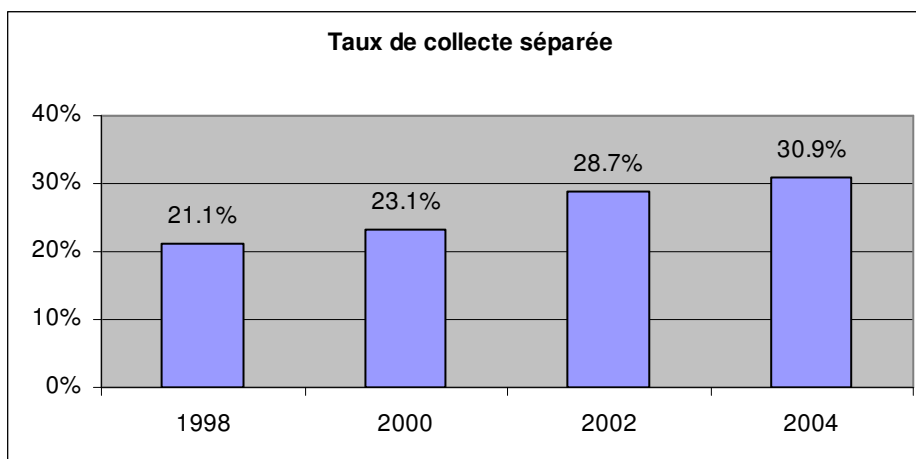
Source : Ville de Carouge

Commentaire

- Les villes comme Carouge avec une haute densité de places de travail dans le secteur des services, et surtout les villes touristiques, sont caractérisées par des valeurs moins bonnes de l'indicateur (haute quantité de déchets par habitant).

⁷⁵ Le tableau prend en compte tous les déchets incinérés ou en décharge et toutes les matières usagées récoltées. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont comptés avec ceux-ci.

⁷⁶ Le tableau ci-dessous prend en compte toutes les matières usagées récoltées. Les déchets industriels ayant une composition analogue aux déchets ménagers sont pris en compte.



Source : Ville de Carouge

Commentaires

- Les efforts consentis par la Commune depuis 1995 concernant le tri des déchets sont fructueux.
- L'économie tirée du tri des déchets augmente et s'élève à plus de fr. 714'000.- en 2005.

La Ville de Carouge agit dans le sens du développement durable !

Services	Nom et objectif	Etat
MVE - SI	Tri des déchets : équiper largement le territoire et les bâtiments (publics et privés) de déchetteries et de poubelles vertes, améliorer la collecte et l'évacuation de tous les déchets et sensibiliser tous les publics (entreprises, régies et propriétaires, enfants, employés municipaux, grand public, restaurants...) à l'importance du tri	en cours - opérationnel
CCT - MVE	Vaisselle et couverts recyclables : utiliser de la vaisselle et des couverts recyclables dans les manifestations publiques pour diminuer la production de déchets à incinérer	opérationnel
MVE - SI	Mise en place de collecteurs d'eaux usées, d'une citerne de récupération d'eau de pluie à l'usage sanitaire, d'un nouvel arrosage automatique plus performant : réduire la consommation d'eau potable de la Commune afin de préserver cette ressource vitale tout en faisant des économies	en cours
SG	Achats durables et gestion écologique des ressources : récupérer et recycler des cartouches d'imprimantes, fax et autre matériel informatique, acheter des produits préservant l'environnement (vaisselle recyclable, produits avec éco-labels...)	opérationnel
CCT	Braderie (brocante) : permettre aux habitants de revendre ou troquer les surplus des greniers et caves dans une ambiance festive avec stands de certains commerçants	opérationnel

Annexe 1 : Liste des abréviations

ARE	Office fédéral du développement territorial (en charge du développement durable)
CI	Cercle Indicateurs (set d'indicateurs du développement durable pour les cantons et villes suisses)
Hets (ies)	Haute école de travail social (institut d'études sociales)
MONET	Monitoring du développement durable (Système national d'indicateurs du développement durable)
Ocstat	Office Cantonal de la Statistique (de l'Etat de Genève)
OFS	Office fédéral de la statistique
SGE	Système de gestion environnementale
SRED	Service de la recherche en éducation de l'Etat de Genève
TPG	Transports publics genevois
UVS	Union des villes suisses

Pour en savoir plus

Ouvrages et sites sur le développement durable et l'Agenda 21

- Office fédéral du développement territorial (2002) : *Rapport du Conseil fédéral : Stratégie 2002 pour le développement durable*. Berne. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- Office fédéral du développement territorial, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Institut de hautes études en administration publique (2003) : *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les communes*. Berne. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- Office fédéral du développement territorial (2004) : *Etat des lieux des démarches de développement durable dans les cantons*. Berne. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- Ci-Rio (2004) : *Activités de la Suisse en faveur du développement durable : bilan et perspectives 2004*. Berne. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- www.are.admin.ch
Site de l'Office fédéral du développement territorial en charge du développement durable.
- www.agenda21local.ch
Plate-forme d'information de l'Office fédéral du développement territorial qui présente des communes engagées dans un processus d'Agenda 21 local.
- www.agora21.org
Site francophone très complet consacré au développement durable avec de nombreux documents officiels.
- www.un.org/esa/sustdev (en anglais)
Site de la Commission des Nations Unies pour un Développement durable, exclusivement sur le développement durable.
- www.who.dk/healthy-cities
Site du réseau Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ouvrages et sites sur les indicateurs de développement durable en suisse

- Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de la santé publique, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de la statistique (octobre 2005) : *Indicateurs centraux pour le développement durable des villes et cantons. Rapport du Cercle Indicateurs*. Berne. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- Office fédéral du développement territorial, Office fédéral de la statistique, Office fédéral de l'environnement, Office fédéral de la statistique (2003) : *Le développement durable en Suisse. Indicateurs et commentaires*. Neuchâtel. Téléchargeable sur www.are.admin.ch/developpementdurable.
- www.monet.admin.ch
Extension du site de l'Office fédéral de la statistique sur les indicateurs MONET.